

ANNEXE I

Fiches projets du contrat de métropole

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 2 A

Date : 30 mars 2018

TITRE : CIGV UNESCO POLE CULTUREL

Description de l'action, objectifs et contenus :

A la suite du classement au patrimoine mondial en novembre 2010 du repas gastronomique des français sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité, l'État lançait début 2012 un appel à projet pour la réalisation d'une cité de la gastronomie.

Par délibération du 28 juin 2012, la Ville a décidé de se porter candidate à la création de la Cité de la gastronomie. Le 19 juin 2013, lors d'une conférence de presse sous l'égide des Ministères de l'Agriculture et de la Culture, était annoncé la constitution d'un réseau des Cités de la Gastronomie avec les villes de Dijon, Tours, Paris-Rungis et Lyon, Dijon étant désigné pôle moteur Vigne et Vin.

Par délibération du 24 juin 2013 la Ville a décidé l'engagement de la phase opérationnelle et l'organisation, auprès d'investisseurs d'un appel à manifestation d'intérêt en vue de la cession des terrains qui porteront la réalisation de la Cité de la gastronomie sur le site de l'ancien hôpital général.

La ville a désigné EIFFAGE lauréat de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt en vue de la cession de terrains pour la mise au point et la réalisation du projet de la Cité internationale gastronomie sur le site de l'Hôpital Général, le 15 décembre 2014.

Le 25 janvier 2016, la Ville proposé par délibération de conclure une promesse de vente avec Eiffage laquelle a été signée le 2 février 2016.

La cité de la gastronomie de Dijon est un projet de dimension internationale de par la nature même de son ambition : faire connaître au monde le repas gastronomique des Français qui s'inscrit dans un site historique prestigieux hôpital général aux portes du secteur sauvegardé, jouissant d'une accessibilité optimale.

Elle contribuera aussi à hisser Dijon et son agglomération au rang des métropoles structurantes du territoire. Elle est en parfaite résonance avec le projet de classement des climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'humanité.

Le pôle culturel :

Au cœur du projet de la Cité internationale de la Gastronomie et du Vin, 1700 m² d'expositions donneront les clés pour comprendre le repas gastronomique des Français, mais aussi l'importance du vin dans ce patrimoine culturel.

Un billet donnera accès à deux espaces d'exposition : le pavillon de la gastronomie et du vin proposera des expositions permanentes et temporaires dédiées à la gastronomie française et aux vins du monde ; la Chapelle sera le lieu d'interprétation et de mise en valeur des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco depuis juillet 2015.

Un centre de conférences doté d'un auditorium de 250 places et de salles de séminaires permettra l'organisation d'événements, de colloques et de rencontres sur le thème de la gastronomie, des vins, du goût et de la nutrition.

Eiffage s'est entouré de professionnels de l'exploitation d'espaces culturels (S-PASS) et de la muséographie et scénographie (ABAQUE) pour assurer la conception des espaces, et la gestion du pôle Culturel.

Maîtrise d'ouvrage :

Association du pôle culturel de la cité de la gastronomie et du vin pour les murs et la scénographie
du pôle culturel
Ville de Dijon pour le Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine (CIAP)

Coût des dépenses prévisionnelles du pôle culturel :

Investissements : 15,5 M€

Coût des dépenses du CIAP (Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine) :

Investissements : 1,8 M€

Cofinancements :

Région BFC : 5 M€ dans cadre CRSD sur une base éligible de 17,3 M€

Ville de Dijon : 1,75 M€

Autres : 8,75 M€ (dont mécénat)

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 3 B

Date : 30 mars 2018

TITRE : CIGV UNESCO - LA CITÉ DANS LA VILLE – PARCOURS VIGNE ET VIN

Description de l'action, objectifs et contenus :

Suite au classement par l'UNESCO du repas gastronomique des Français au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, la Ville de Dijon a intégré le réseau des cités de la gastronomie.

Un cheminement doux de qualité doit relier la gare de Dijon à la Cité Internationale de la gastronomie et du vin en passant par le jardin de l'Arquebuse sur une distance de 600 mètres. Concrètement ce parcours consiste d'une part en la création d'un escalier et d'une rampe pour accéder au Jardin des plantes depuis l'avenue Albert 1^{er} depuis la sortie de la gare par le passage Henry Vincenot et d'autre part en la requalification de la rue du jardin des plantes sous l'angle de la création d'un corridor écologie en y implantant des vignes et des espèces végétales favorisant la biodiversité et faisant la part belle aux modes doux.

Il sera pour une grande partie des visiteurs de la Cité de la Gastronomie, son premier contact avec le territoire des « Climats ».

Il permettra par la complémentarité entre le train et la marche à pied de réaliser cette première expérience sans besoin motorisé.

Véritable corridor naturel et écologique en plein centre-ville, il permettra de relier des espaces riches en biodiversité et récréatifs tels que : le jardin de l'Arquebuse, l'Ouche, le Port Canal et l'espace boisé classé situé au cœur de la Cité de la Gastronomie.

Un parcours culturel dit « Vignes et Vins » sera créé grâce à la mise en valeur de la collection d'anciens cépages de Bourgogne, de France et du monde conservés à Dijon à la fois dans le but de protéger la diversité biologique mais aussi de préserver des essences qui pourraient être des solutions à l'avenir pour s'adapter au changement climatique.

Maîtrise d'ouvrage :

Dijon Métropole : 368 333 € HT

Ville de Dijon : 1 000 000 € HT

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Etudes : 33 333 €

Investissements : 1 368 333 M€ pour la rue du Jardin des Plantes et la création d'un escalier et d'une rampe dans le Jardin des Sciences depuis l'avenue Albert I

Calendrier : 2018-2020

Cofinancements :

Etat : TEPCV : 0,08 M€

Région : 0,3 M€ sur une base éligible de 1,3 M€

FEDER : 0,534 M€

Métropole : 0,454 M€

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 6

Date : 30 mars 2018

TITRE : Sites Métropolitains – Etudes urbaines

Description de l'action, objectifs et contenus :

La communauté urbaine a rejoint le club des métropoles le 25 avril dernier. Plus qu'une transformation institutionnelle, c'est un véritable élan au développement qui est donné. La vision métropolitaine va permettre de stimuler le territoire et de créer des liens des connections dans des domaines à haute valeur ajoutée : l'effet métropolitain repose pour une grande part sur l'innovation et l'excellence économique.

Sur le champ de l'innovation à l'instar de ce qui a été fait autour du Grand Paris, Dijon métropole souhaite lancer des appels à projets par le biais de consultation urbaine innovante.

En effet, la Métropole bouillonne déjà de nombreux projets. Portés par la collectivité ou par des acteurs para publics ou privés, déjà engagés ou n'attendant que de l'être, de dimension locale, ou révélateurs d'une « identité collective » en agissant sur l'aire urbaine, ils sont tous amenés à contribuer à la construction métropolitaine.

Dans un contexte de mutations et d'évolutions technologiques fortes, la métropole a identifié des secteurs « porteurs », d'intérêt majeur et structurant pour le territoire pour lesquels des projets métropolitains pourraient voir le jour.

Il s'agit de lancer des appels à projets comme accélérateur de développement ; pour autant ce développement devra rester social, inclusif, et durable.

Proposition de méthode :

- définir un cahier des charges constituant le socle de l'identité métropolitaine :
 - l'ambition et les exigences
 - l'identification des sites urbains
- les enjeux et les défis d'innovation généraux et appliqués à chaque site
- prise en compte des exigences environnementales propres à la métropole.

La maîtrise foncière des sites doit être assurée par la commune ou le territoire. Le foncier peut également appartenir à un tiers institutionnel (SNCF par exemple).

Il est proposé de :

- constituer un comité d'organisation (Métropole, Région, Préfet) qui devra notamment définir le principe de consultation/participation des habitants
- constituer un comité scientifique d'experts sur les questions d'innovations dans les domaines généraux (écologie environnement) ou spécifique au projet.

Maîtrise d'ouvrage :

Métropole

Coût des dépenses prévisionnelles :

Études : 0,08 M€

Cofinancements :

Région : 0,04 M€ soit un taux de 50 % sur une base éligible de 0,08 M€

Métropole : 0,04 M€

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 7

Date : 30 mars 2018

TITRE : Structuration et rayonnement de l'offre culturelle métropolitaine – Grand Théâtre

Description de l'action, objectifs et contenus :

La Ville de Dijon dispose d'une offre culturelle riche et de haut niveau :

- L'Opéra, salle à l'acoustique exceptionnelle et à la qualité de programmation reconnue (Opéra labellisé théâtre lyrique national) ;
- Le TDB, centre dramatique national ;
- La Minoterie, récemment conventionnée scène jeune public ;
- La Vapeur, scène conventionnée musiques actuelles ;
- Art Danse, centre de développement chorégraphique (CDC).

Ajoutée à la programmation d'autres acteurs métropolitains (Cèdre, ABC, Zutique, Péniche Cancale, 26 000 couverts, Compagnie Pitoiset...), cette offre nourrit un réel foisonnement tout au long de l'année. Elle reste cependant aujourd'hui relativement segmentée, ce qui en atténue le potentiel de rayonnement.

Ce faisant, le Grand Théâtre souffre aujourd'hui de nombreux handicaps pour son exploitation (besoin de mise aux normes et mise à niveau des équipements) alors que, situé à l'extrémité de l'axe Darcy-Liberté, en proximité immédiate du MBA rénové, il représente une liaison potentielle entre patrimoine et spectacle vivant particulièrement intéressante.

La rénovation du Grand Théâtre, en lien avec celle de la place de la sainte Chapelle, peut permettre de potentialiser cette offre, de mettre en lumière cette richesse de programmation et de création (TDB, Opéra, Minoterie, Vapeur, Compagnie Pitoiset et CDC en particulier), tout en l'articulant avec l'offre patrimoniale.

Un tel projet d'ensemble, structurant, peut contribuer à donner de la typicité à l'offre culturelle de la métropole, à lui donner une identité forte "à travers les arts" qui lui bénéficie en terme de rayonnement de façon comparable à ce que peut produire un festival ou une animation de portée nationale sans en connaître les incidences négatives en matière de tranquillité.

En outre, ce projet peut contribuer à donner plus de visibilité au centre de développement chorégraphique, tout en recherchant, à l'échelle de la métropole, une solution pour lui attribuer un espace dédié nécessaire au maintien de son label.

Objectifs:

- Affirmer le rôle des politiques culturelles dans le développement des territoires ;
- Positionner la métropole en chef de file de l'action culturelle métropolitaine ;
- Construire l'image de Dijon métropole autour du soutien à la création et de la diffusion régionale, nationale voire internationale ;

Actions :

- Remise à niveau du Grand Théâtre en lien avec la finalisation de la rénovation du MBA et la restructuration de la place de la sainte Chapelle ;
- Création d'un kiosque culturel à rayonnement régional au Grand Théâtre ;
- Création d'une "saison partagée" entre les principaux acteurs (Opéra, TDB, Vapeur, Minoterie, Art Danse) au Grand Théâtre ; Création d'un "label" et d'une carte "Les belles scènes", "Les cinq saisons"...
- A terme, établissement d'une ou plusieurs conventions cadre de coopération entre la métropole, les scènes métropolitaines et les autres scènes BFC.

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Dijon

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Etudes : 0,05 M€

Investissements : 7 M€

Calendrier : 2018-2019 : études et démarrage des travaux

Cofinancements :

CPER : 3 M€

Région : au taux de 15 % plafonné à 1 M€ sur les dépenses d'investissement pour la remise à niveau du Grand Théâtre sur une base éligible de 7 M€

Métropole : 1,55 M€

Autres : 1,5 M€

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 8

Date : 30 mars 2018

TITRE : Création d'une école d'architecture

Description de l'action, objectifs et contenus :

Le projet métropolitain repose sur l'innovation, pas seulement en matière économique, mais aussi en matière culturelle et architecturale. La métropole doit se donner les moyens d'imaginer la ville de demain, de créer des formes urbaines adaptées, des nouveaux modes de construction qui soient économes et attractifs afin de créer l'envie d'habiter et d'y vivre. Dijon comme d'autres villes et métropoles n'échappe pas à cette réflexion. Les métiers du bâtiment y emploient un millier de personnes et cette filière ne demande qu'à être dynamisée. La métropole vient d'engager l'élaboration d'un PLUI HD qui mettra l'accent, entre autre, sur la qualité des formes architecturales et urbaines.

Il faut imaginer la métropole de demain qui donnera matière à réflexion pour les équipes d'enseignants et leurs étudiants. La création d'une école d'architecture à Dijon répondra à cette ambition.

Cette réalisation viendra pallier l'absence d'une école d'architecture dans le centre-est de la France, malgré un réseau de villes conséquent. En effet, la région Bourgogne Franche-Comté ne dispose pas de ce type d'enseignement supérieur spécialisé. Son implantation à Dijon contribuerait à l'aménagement et au développement équilibrés - donc plus durables - des territoires. De fait, chaque année des étudiants en architecture issus de Dijon sont contraints de postuler vers les écoles d'architecture des autres régions : Nancy, mais aussi Lyon, Strasbourg, Paris, voire d'autres écoles plus éloignées.

Première étape vers la création de cet établissement, un partenariat sera mis en place entre Dijon Métropole et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSAN).

En septembre, un groupe de 100 étudiants de cet établissement a été accueilli à Dijon pour élaborer, dans le cadre de la semaine de l'architecture et du patrimoine, des projets sur 4 sites dijonnais choisis avec les enseignants. Ces ateliers pédagogiques, riches d'échanges et d'idées, donneront lieu à une publication en 2018.

Objectifs :

- Créer et implanter à Dijon une école d'architecture
- Dans un premier temps, établir un partenariat pluriannuel avec l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy

Actions :

- Mise en place d'un comité de pilotage technique et politique pour la création d'une école d'architecture à Dijon
- Etablissement d'un partenariat avec l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy, qui se concrétisera en 2018 par une convention pluriannuelle visant à développer les coopérations structurantes dans le domaine de la pédagogie, de la recherche et de l'expérimentation en architecture et urbanisme. Il s'agit de mettre à profit les spécificités du territoire dijonnais (quartiers et/ou édifices démonstrateurs) comme supports d'expérimentation pédagogique et scientifique pour ses étudiants. Cette formule permettrait de délocaliser à Dijon certains ateliers de projet habituellement organisés à Nancy.
- Etudes et programme architecturale à réaliser d'ici 2019

Maîtrise d'ouvrage :

Dijon Métropole et Ville de Dijon

Calendrier envisagé :

- pour le partenariat avec l'ENSA de Nancy : début des ateliers avec les étudiants à la rentrée 2018
- études et programme : 2018/2019
- Implantation d'une école d'architecture : 2020/2021

Cofinancements envisagés et/ou déjà ciblés :

- Région : 1ère phase sur les études de préfiguration : taux de 55 % plafonné à 1,4 M€ (exclusivement pour les dépenses d'investissement et d'ingénierie avant travaux afférents à la construction de l'école et durant ce temps pour la mise à niveau de locaux appropriés à l'accueil d'actions pédagogiques)
- Métropole : 4.18 M€ (Pour préfiguration et études : 1.4 M€)
- Ville de Dijon
- Autres : à voir

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 9

Date : 30 mars 2018

TITRE : Faire de l'université un pôle de rayonnement international de formations des étudiants étrangers en accueil ou en formation à distance

Description de l'action, objectifs et contenus :

La proportion d'étudiants du supérieur dans la population totale est à Dijon l'une des plus élevée des métropoles françaises.

Les atouts de l'attractivité estudiantine y sont reconnus : offre universitaire diversifiée, proximité de Paris et gare TGV, qualité de vie, sécurité, offre de logements étudiants satisfaisante, facilité des déplacements.

Pour autant, l'explosion du « marché » étudiant doit nous convaincre qu'il faut aller plus loin.

France Stratégie a publié en septembre 2016 une étude sur l'enseignement supérieur français au-delà des frontières qui lance un véritable cri d'alarme et demande que soit mise en œuvre une véritable stratégie pour assurer le rayonnement de la France.

En effet le nombre d'étudiants dans le monde va exploser passant de 150 millions en 2000 à 400 millions en 2025 en raison d'une démographie beaucoup plus dynamique que celle de l'Europe.

Cette situation constitue une réelle opportunité pour les universités et notamment la nôtre qui accueille sur Dijon et Besançon déjà plus de 5000 étudiants étrangers.

Nous devons nous interroger sur les leviers stratégiques à actionner pour profiter de ce mouvement :

-les offres de formation et leurs évolutions souhaitables, par exemple : école d'ingénieurs, école vétérinaire, école d'architecture, formation à distance, etc.

-les offres d'hébergement et de services complets pour les étudiants étrangers

-le rapprochement des universités de Bourgogne et de Besançon pour atteindre la masse critique permettant une lisibilité internationale

-d'autres partenariats, en particulier avec l'ESC Bourgogne

-l'animation estudiantine dans la métropole, en particulier concernant la vie nocturne

etc.

La première étape de cette démarche est de confier à un BE professionnel une étude de positionnement sur le marché international des étudiants étrangers.

Parallèlement, les actions en faveur de la mobilité internationale des étudiants, enseignants-chercheurs et chercheurs seront soutenues par la Région dans le cadre des dispositions prévues dans ses règlements d'intervention

Maîtrise d'ouvrage :

Université et Métropole

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Etudes : stratégie de positionnement et d'organisation : 0,1 M€

Calendrier envisagé : 2018

Cofinancements envisagés :

Région : 0,375 M€ dont 0,035 M€ sur le volet études soit un taux de 35 % de la base éligible de 0,1 M€ et 0,34 M€ sur les actions en faveur de la mobilité internationale.

Métropole : 0,03 M€

Autres : 0,035 M€

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 10

Date : 30 mars 2018

TITRE : Rénovation du site des Poussots

Description de l'action, objectifs et contenus :

Le site des Poussots accueille différentes installations et associations sportives. Parmi celles-ci, le DFCO occupe une place particulière.

Le Dijon Football Côte d'Or évolue depuis la saison 2016/2017 en Ligue 1. Il dispose d'un centre d'entraînement sur un terrain municipal d'environ 7 ha situé sur ce site. Le club envisage d'étendre et d'améliorer ses installations sur ce même site pour obtenir le classement du centre de formation en catégorie 1 et améliorer le centre d'entraînement pour pro.

Le programme du DFCO-Pro prévoit notamment :

- L'aménagement du centre de formation sur 3 ha avec la construction d'un centre d'hébergement d'une surface de plancher de 3400m² pouvant accueillir 30 stagiaires et permettant d'envisager son passage en CAT 1.
- La création d'une plaine de jeux supportant deux terrains engazonnés aux dimensions réglementaires et un terrain de mêmes dimensions en synthétique soit une surface de 2,1 ha.

Ces terrains dédiés à l'équipe professionnelle seront complétés par des bâtiments accueillant les vestiaires, les bureaux, les locaux logistiques, médicaux et préparation physique ainsi qu'un espace de vie pour une surface de plancher totale d'environ 1700 m².

La réalisation de ces aménagements nécessite la déconstruction du gymnase existant sur le site et sa reconstruction sur un autre site (Maraîchers ou Arsenal)

Maîtrise d'ouvrage :

DFCO et Ville de Dijon

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Études :

Animation :

Investissements : 10 M€ HT hors foncier pour les aménagements DFCO, dont 8 M€ pour le centre de formation et 2 M€ pour le centre d'entraînement pro. Le foncier est apporté par la Ville Dijon.
7 M€ HT pour le gymnase

Calendrier envisagé :

Début des travaux début 2019

Cofinancements envisagés :

Autres : 3,5M€ HT (pour le gymnase)

Région : 2M€ HT (répartis à parité sur les deux volets du projet)

DFCO : 9M€ HT pour son centre et les terrains avec aide LFP et FFF (à préciser)

Dijon : 2,5M€ HT pour le gymnase

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 12

Date : 30 mars 2018

TITRE : Projet alimentaire territorial / Autosuffisance alimentaire

Description de l'action, objectifs et contenus :

Objectifs stratégiques

Tendre vers l'autosuffisance alimentaire territorial à l'horizon 2025 sur une terre d'excellence dans le domaine de l'agro-écologie, du goût, de la nutrition et de la santé.

1-Contexte : Dijon Métropole, territoire d'excellence sur l'alimentation et l'agroenvironnement

- *Dijon Capitale historique de la gastronomie et du vin*

Des restaurants étoilés, des halles vivantes en cœur de ville, le fonds gourmand de la bibliothèque municipale, la foire internationale et gastronomique annuelle, des fameuses spécialités gastronomiques : Dijon est considérée comme l'une des villes gourmandes historique de France ! L'histoire de Dijon est bien sûr aussi étroitement liée à celle du vignoble de Bourgogne.

- *Une actualité très dynamique*

Depuis 2007, la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin » de l'Université de Bourgogne, implantée à Dijon, se présente comme seule Chaire UNESCO au monde traitant des problématiques touchant à la vigne et au vin avec une approche pluridisciplinaire et culturelle.

Le 16 novembre 2010, le repas gastronomique des français obtient son inscription sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité. Suite à un appel à manifestation d'intérêt, l'Etat officialise la création d'un réseau des cités de la gastronomie fédérant les villes de Dijon, Lyon, Paris-Rungis et Tours.

Le 5 Juillet 2015, les Climats du vignoble de Bourgogne sont inscrits sur la liste du patrimoine de l'humanité.

Dès 2019, au cœur du projet de la Cité internationale de la gastronomie et du vin porté par Dijon, 1700 m² d'expositions donneront les clés pour comprendre le repas gastronomique des Français, mais aussi l'importance du vin dans ce patrimoine culturel. La Cité disposera d'un lieu d'interprétation et de mise en valeur des Climats du Vignoble de Bourgogne. Un centre de conférences doté d'un auditorium de 250 places et de salles de séminaires permettra l'organisation d'événements.

- *Un secteur économique en développement et à la pointe de l'innovation*

- Le pôle de compétitivité Vitagora basé sur la thématique principale "de l'alimentation durable au service du bien-être du consommateur" déclinée sur trois domaines d'actions stratégiques : le Goût, la Préservation du capital santé, les Productions agricoles et alimentaires plus respectueuses de l'environnement.

- Food Tech Dijon Bourgogne Franche-Comté, leader du réseau national des Food Tech, se présente comme une dynamique collective pour la croissance et le développement international des start-up au croisement du numérique et des technologies du vivant.

- Pôle d'innovation en agro-écologie, AGRONOV regroupe les chercheurs, les représentants du monde agricole, les chambres d'agriculture départementale et régionale, les entreprises et les partenaires institutionnels qui travaillent sur de nouvelles solutions pour une agriculture durable.

Dans ce contexte général très favorable, de nombreuses initiatives se sont développées concernant de fait une trajectoire non véritablement exprimée d'autosuffisance alimentaire. Ces initiatives constituent donc un environnement, un « écosystème » déjà très sensibilisé et actif sur le sujet avec de nombreux acteurs. Il ne s'agit pas ici de décrire l'ensemble de ces initiatives. Certaines seront rappelées pour mémoire. D'autres seront proposées à la recherche de financements dans l'objectif de dynamiser ce mouvement d'ensemble. L'architecture générale de ce grand projet est aujourd'hui largement reprise dans la proposition de la métropole rendue à l'AMI TIGA, proposition qui semble en bonne voie.

2- Rappel pour mémoire de quelques initiatives :

- A travers une convention cadre de partenariat signée en mars 2013, le Grand Dijon et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se sont engagés à travailler ensemble au service du développement de l'agriculture périurbaine et des circuits courts.
- La métropole se dote d'une véritable politique nourricière, d'un développement cohérent de l'agriculture périurbaine durable respectant les exigences environnementales, à l'ambition à moyen terme d'une autosuffisance alimentaire du territoire
- Prise en compte des activités agricoles dans le PLUI HD.
A cet effet, la collectivité a demandé à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, de réaliser un diagnostic agricole pour aider les élus à construire un développement équilibré et durable du territoire.
- Politique d'acquisition foncière
- Innovation dans la diversification de productions sur le territoire (Truffe de Bourgogne, cassis, moutarde, cépages,...)
- Constitution d'un comité scientifique (INRA – université, Jardin des sciences)
- Mise en place par le Jardin des sciences d'un observatoire de la biodiversité en lien avec les pratiques agricoles (entomologie, botanique)
- La collectivité a adhéré depuis 2013 au programme national de l'Union Nationale de l'Apiculture Française « Abeille sentinelle environnementale ». Plus de 100 ruches ont été installées à Dijon.
- Les agriculteurs et les viticulteurs impliqués avec la Chambre d'agriculture dans les projets de la collectivité s'engagent au minimum à l'obtention de certificats « haute valeur environnementale » dans leurs pratiques et à la certification AB.
- Faire du Grand Dijon un site pilote pour la reconquête de la biodiversité, sauvage et cultivée, du cœur de ville aux espaces périurbains, avec une agriculture périurbaine repensée.
- La problématique de l'agriculture périurbaine intègre les enjeux de la trame verte et bleue. Des études sont réalisées et des plantations visant à renforcer les corridors écologiques sont mises en place : Forêt des enfants sur le plateau de la Cras.

3- Deux projets concrets :

1. Renaissance du vignoble dijonnais

Objectif stratégique : l'objectif est de redonner à Dijon Métropole les caractéristiques d'un territoire viticole véritablement acteur de la filière.

Projet : ce projet repose sur un portage multi-partenaires, associant étroitement les représentants

des filières professionnelles et de la recherche :

- À partir d'un diagnostic des sols et d'une analyse économique, puis d'une maîtrise progressive de foncier classé en AOC Bourgogne par la collectivité, un partenariat est mis en place avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or pour la sélection et l'accompagnement de viticulteurs variés, à qui sont confiées les parcelles. Ces derniers s'engagent à mettre en place des pratiques viticoles respectueuses de l'environnement et sont associés aux études menées par des organismes de recherche en agro-écologie ainsi qu'à la promotion des vins de Dijon (liens avec les publics : événements festifs, salons des vins, vendanges citoyennes...). A titre d'exemple en 2018, plus d'une vingtaine d'hectares sont concernés par des replantations.
- En association avec les partenaires de la filière viti-vinicole sur une dizaine d'hectares, un conservatoire de Pinot et de Chardonnay est mis en place afin de répondre aux attentes de la viticulture de demain (adaptation aux changements climatiques, tolérance aux maladies...)
- L'objectif à terme est d'obtenir une appellation complémentaire « Côte de Dijon », identifiant ce vignoble. Un travail est en cours avec les professionnels et représentants institutionnels.

2. Légumerie, cultures maraîchères et fruitières

- ✓ Création d'une légumerie sur le territoire : ce projet a pour objet :
 - de favoriser un circuit court d'approvisionnement hors domicile ;
 - de valoriser la production légumière locale et d'apporter un soutien économique aux agriculteurs péri-urbains ;
 - de répondre à la demande de produits frais en 4ème gamme « prêts à l'emploi » des cuisines centrales, désireuses d'améliorer la qualité des repas ;
 - de créer des emplois par l'insertion.

La légumerie est un atelier de transformation (épluchage, équeutage, lavage) des légumes livrés brut. Ils sont ensuite destinés à alimenter tout établissement de production de repas collectifs dont la cuisine centrale de Dijon, qui produit 1,2 millions de repas par an. Elle peut également alimenter d'autres établissements (CHU, école de gendarmerie...).

Aujourd'hui, la cuisine centrale de Dijon ne possède ni le matériel, ni la main d'oeuvre pour transformer sur place les légumes bruts qu'elle achète. La légumerie est donc le maillon qui manque pour que la restauration collective du territoire puisse offrir une plus grande variété de légumes frais et locaux livrés « prêts à l'emploi ».

- ✓ Développement des cultures maraîchères : le développement des activités de maraîchage sur le territoire, en vue d'alimenter les circuits de proximité sera un acte majeur du PAT. Ce projet repose sur un portage multi-partenaires.
A partir de l'analyse des parcelles disponibles, des potentiels agronomiques des sols, de la disponibilité de la ressource en eau et d'une analyse économique, un partenariat sera mis en place avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or pour la sélection des porteurs de projet à qui seront confiées les parcelles. Ces derniers s'engagent à mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement. Ils seront associés aux études menées ainsi qu'à la promotion des produits.
Le développement des cultures maraîchères contribue à la reconquête de la qualité des sols et des surfaces destinés aux bassins de captage pour l'eau de consommation humaine, à travers le développement du maraîchage en agriculture biologique.
- ✓ Développement des cultures fruitières : le développement de ces cultures contribue à l'objectif général d'accroître la part des produits agricoles d'identification régionale sur le territoire.

Dans le cadre de la diversification des jeunes agriculteurs installés sur le plateau de la Cras et la ferme de la Motte-Giron, 8 hectares de cassis ont été plantés en 2017, d'autres seront implantés dès 2018. Une partie de la production sera transformée à court terme sur la ferme de la Motte-Giron. Un point de vente sur le site est prévu à moyen terme.

Dans cette dynamique, une étude économique est en cours pour la production de jus de fruits (pomme) et la plantation d'arbres fruitiers sur ces zones. Par ailleurs, un projet visant à développer la réimplantation de variétés de framboises est identifié et actuellement en cours d'étude avec la Chambre d'agriculture.

A côté de ces deux projets concrets, il convient d'évoquer aussi la réduction des déchets alimentaires :

Dijon Métropole souhaite sensibiliser différents publics au gaspillage alimentaire :

- Les habitants via des animations
- Les établissements scolaires

Dans le cadre des évolutions réglementaires concernant les bio déchets et pour augmenter la valorisation organique des déchets générés sur Dijon Métropole, la collectivité a souhaité tester une collecte de bio déchets. Ainsi une trentaine de gros producteurs, se sont portés volontaires pour expérimenter cette collecte de mai à décembre 2017.

4- Evolution du Projet « autosuffisance alimentaire » Dossier TIGA

Compte tenu de cette dynamique, il est proposé aussi que la métropole poursuive, renforce et complète tout ce travail engagé dans un objectif exprimé et revendiqué d'autosuffisance alimentaire au travers d'un projet plus intégré et coordonné. C'est ce qu'elle a fait en se positionnant dans l'AMI TIGA (voir fiche 25) pour lequel elle est aujourd'hui retenue.

Bien évidemment, il devrait bien évidemment déboucher sur de nouvelles actions non connues aujourd'hui.

Il est proposé donc d'intégrer les projets de cette fiche dans une réponse globalisée d'aides financières sur le TIGA (fiche 25)

Ce projet devrait constituer un levier majeur dans la construction de nouvelles alliances territoriales avec l'aire urbaine de la Métropole qui présente un profil très agricole et qui devrait pouvoir apporter tout son savoir-faire dans cette démarche où la relation ville-campagne doit être exemplaire.

Maîtrise d'ouvrage :

Dijon Métropole

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Études : oui

Investissements : projet vignoble dijonnais : 1M€ - projet légumerie culture maraîchère et fruitière : 3M€

Calendrier envisagé : démarrage fin 2017 / début 2018

Cofinancements envisagés :

État : 1M€

Métropole : 1 M€

FEDER (et autre Europe) : à étudier

Région : Globalisé dans la fiche 25 TIGA

Autres : à voir

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 15

Date : 30 mars 2018

TITRE : Prioribus – opération hors pôles d'échanges Monge et Gare

Description de l'action, objectifs et contenus :

Au-delà du projet de transport, le déploiement du réseau de TCSP, dénommé PRIORIBUS, est un outil primordial participant au renforcement du maillage territorial, rapprochant les secteurs résidentiels les plus divers des pôles d'attractivité économiques et culturels, tout en contribuant activement à la réduction des gaz à effet de serre.

Il s'agit d'un projet portant sur des modifications des conditions d'exploitation (couloirs en site propre, couloir d'approche...), des niveaux de service (accessibilité du réseau, qualité de service et ajustement au trafic prévisionnel) et des vitesses commerciales. Seul le réseau de bus est concerné, tout en conservant le matériel roulant actuel.

Les principaux objectifs sont :

-> Proposer un modèle de ville solidaire et compétitive en reliant les différents quartiers de l'agglomération au centre-ville et aux principaux équipements. Le développement du réseau de TCSP vise à rapprocher du reste de l'agglomération les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et à connecter efficacement les principaux équipements, les zones d'emplois et d'activité commerciale.

-> Optimiser la fréquentation du réseau de transports collectifs, en améliorant significativement la desserte d'un grand nombre de quartiers pour les relier au centre-ville et attirer ainsi de nouveaux usagers en leur garantissant une offre de déplacements compétitive sur le plan économique et performante sur le plan écologique.

-> Accompagner le développement urbain, en raccordant dès à présent les secteurs supports de projets d'aménagement urbain. Leur desserte programmée permet d'envisager des mesures d'accompagnement plus vertueuses concernant la répartition de la place accordée à chaque mode de transport, à la fois sur l'espace public (aménagements cyclables, cheminements piétons, stationnement) mais également dans les programmes privés (stationnement).

-> Agir sur l'environnement en réduisant la pollution atmosphérique grâce au déploiement d'une flotte de véhicules propres sur les Lianes et la Corol et à la réduction de la circulation automobile. Le réaménagement de plusieurs espaces urbains emblématiques le long des itinéraires de lignes fortes contribue également à l'amélioration du cadre de vie des riverains.

-> Un réseau de transport collectif soutenable et dont la performance est optimisée. Depuis 10 ans, la charge des dépenses de mobilité augmente, bien au-delà de l'inflation. Il importe de repenser l'offre de transports en optimisant le service et en améliorant le réseau.

-> Un réseau de transport collectif soutenable et dont la performance est optimisée. Depuis 10 ans, la charge des dépenses de mobilité augmente, bien au-delà de l'inflation. Il importe de repenser l'offre de transports en optimisant le service et en améliorant le réseau.

Le projet et, plus globalement, l'offre de mobilité qui découlera du projet, doivent s'intégrer dans le projet urbain de l'agglomération et être cohérents avec les objectifs de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire.

Contenu

L'opération s'intéresse aux lignes les plus fréquentées et ayant une fréquence de passage importantes. Elles sont appelées lianes. La corol est la ligne circulaire qui réalise des correspondances avec toutes ces lianes et qui relie beaucoup d'équipements du Grand Dijon (lycées, collèges, piscines, salle d'escalade...). Ces lignes de bus sont peu accessibles aux PMR : les arrêts ne sont pas aux normes, les traversées piétonnes non plus.

Les zones de correspondances ne sont pas adaptées : arrêts très éloignés, trottoirs trop étroits (inférieur à 1,4m), etc.

Les travaux sont programmés sur l'ensemble des itinéraires des lianes et de la Corol, sur les communes de Dijon, Fontaine-Les -Dijon, Talant, Longvic, Chevigny, Chenôve, Saint Appolinaire et Quetigny.

Ces travaux concernent :

-> La mise aux normes PMR des principaux arrêts, compris entre 135 et 150 unités. Certains arrêts sont simples à mettre aux normes : bordures à rehausser, peinture au sol... D'autres sont plus compliqués : alignement des bordures, suppression des arrêts en encoches pour permettre l'alignement.

Les abris bus sont mis en place sur chaque arrêt dans le cadre de l'opération. L'abri permet en premier lieu de protéger les usagers du bus des intempéries. Les abris bus offrent à tous et, en priorité aux personnes à mobilité réduite, un mobilier de repos (banc). L'éclairage des abris permet une lecture du plan du réseau dans les abris et sécurise les usagers.

-> L'aménagement de zones d'échanges afin de permettre aux personnes âgées, PMR, etc. de faire des correspondances entre tram et bus ou bus et bus.

-> Les traversées piétonnes. Celles-ci, étudiées dans le cadre de l'aménagement des stations, permettent aux PMR l'accès à l'arrêt.

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Études : 1,25 M€ HT

Investissements : 12 M€ HT

Calendrier envisagé : études 2018

travaux 2018-2019

Cofinancements envisagés :

Etat : 1,6 M€ (Grenelle)

FEDER : 1,96 M€ dont système embarqué bus : 1,16 M€ (axe 3)

- PEM Monge et Gare : 0,6 M€ (axe 5)

- Bornes d'information voyageurs : 0,2 M€ (axe 2)

Région : sur une base éligible de 2,4 M€ au taux de 25 % plafonné à 0,6 M€ pour les systèmes embarqués et les priorités aux feux.

Métropole : 9,4 M€

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 25

Date : 30 mars 2018

TITRE : Dijon, territoire modèle du "système alimentaire durable de 2030" - TIGA (Territoire d'Innovation de Grande Ambition)

Description de l'action, objectifs et contenus :

• Cadre institutionnel

Réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Territoire d'Innovation de Grande Ambition" lancé fin mars 2017 par l'État et la Caisse des Dépôts dans le cadre du PIA 3 (Programme d'Investissements d'Avenir), avec une date de clôture des candidatures de la phase 1 au 29 septembre 2017.

L'objectif de cette consultation (AMI puis pour les projets retenus un APP courant 2018) est d'identifier une dizaine de territoires français portant des projets de transformation ambitieux et fédérateurs pour répondre aux enjeux des transitions énergétique et écologique, numérique, démographique et sociale. Une enveloppe de 50 M€ est prévu pour chacun des projets retenus.

- ces projets doivent impliquer des partenaires publics et privés dans les domaines économiques, scientifiques et industriels, réunis en consortium, autour d'objectifs opérationnels ambitieux et mesurables ;

- ils doivent donner lieu à des expérimentations permettant une amélioration de la qualité de vie des habitants et durabilité écologique du territoire pour répondre aux enjeux d'attractivité et de création d'activités et de valeur du territoire;

- enfin, si les actions présentées sont centrées autour du territoire pilote, le projet doit pouvoir démontrer sa vocation à être reproductible à une échelle nationale et internationale à terme.

Le projet demandé est multisectoriel et peut embrasser un grand nombre d'initiatives déjà engagées ou sur le point de l'être sur Dijon par la collectivité mais aussi par les autres partenaires publics et privés du territoire (CHU, uBFC, ...). Il s'agissait dans un 1er temps de répertorier et de structurer en interne tous les projets qui peuvent être concernés comme par exemple dans le numérique le CREM, la partie virtuelle de la CIGV, les climats, les diverses applications touristiques possibles...dans le développement durable le projet méthanisation couplé à Méthanov de Bretenière, la protection des captages d'eau, dans nos filières économiques d'excellence comme l'agriculture et l'alimentation, la santé, ... le projet d'autosuffisance alimentaire... Cette construction de stratégie a été réalisée.

C'est donc un contexte qui offre de nombreuses opportunités pour renforcer les dynamiques d'innovation de territoires urbains et ruraux: la redéfinition des périmètres et compétences d'agglomérations, avec la réforme territoriale, la constitution des métropoles, appuyée par la pacte Etat-Métropole, la conduite du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, la loi de transition énergétique pour la croissance verte ou encore la nouvelle France industrielle et les projets pour une agriculture compétitive et respectueuse de l'environnement du rapport Houillier.

C'est un contexte très favorable à un grand partenariat entre La Région et la métropole.

• Notre projet

Dijon Métropole a déposé le 29 septembre un dossier de candidature dans lequel la Métropole se positionne comme chef de file d'un projet nommé : Dijon, territoire modèle du "système alimentaire durable de 2030" qui se décline autour de trois axes:

- Un système alimentaire facteur de qualité environnementale du territoire ;

- Un système alimentaire facteur de développement économique et d'emplois pour le territoire: la métropole "FoodTech Lab";

- Un système alimentaire facteur de qualité de vie et de cohésion sociale.

De nombreux partenaires se sont engagés aux côtés de la métropole comme l'INRA qui a retenu le TIGA dijonnais parmi les 5 projets qu'elle soutient au niveau national, SEB avec la FoodTech qui propose de créer une plateforme Open Data sur l'alimentation en lien avec la Gestion Centralisés des Espaces Publics coordonnée par Bouygues, mais aussi AgroSup Dijon, le CHU, Vitagora, la Chambre d'Agriculture 21, la SATT GE, Dijon Céréales, ...

Ce projet TIGA s'inscrit tout à fait dans la stratégie de développement de Dijon Métropole qui consiste à tendre vers l'autosuffisance alimentaire territoriale et à mener pour cela un Projet Alimentaire Territorial (PAT), dispositif national issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (art 39).

La plateforme open data du projet sera développée en lien étroit avec l'opération « Smart City » Gestion Connectée de l'Espace Public mis en place par le Groupement Bouygues mandaté par la Métropole. Cet outil sera une pièce maîtresse du projet TIGA, vecteur de dynamique avec :

- la création d'un réseau d'échange / partage / concertation
- structuration des indicateurs
- approche systémique en intégrant d'autres domaines (transport, énergie, ...)

● **Avancement du Projet.**

Sur les 117 dossiers déposés, 40 ont été sélectionnés par le Comité d'experts dont celui de Dijon Métropole pour passer une audition. Suite à celle-ci, la proposition de Dijon a été retenue dans une liste de 24 projets sur le territoire national.

Il s'agit donc maintenant d'approfondir le projet et de le déposer à l'AAP qui sera lancé par la CDC courant 2018.

Mais il s'agit aussi de bien prendre en compte l'étendue de cette démarche et les perspectives qu'elle ouvre pour les années à venir. C'est donc à un vaste programme-cadre de partenariats futurs que cette fiche invite, qu'il est impossible de décrire dès maintenant.

Aussi pour les actions, concourant à cet objectif, déjà en études et retenues dans le projet métropolitain, il est proposé dans l'approche financière de les « agglomérer » sur cette fiche « programme-cadre » et structurante de nouvelles coopérations. C'est le cas pour les fiches 12 « autosuffisance alimentaire » et fiche 30 « montée en puissance d'Agronov »

Pour le volet activité de recherche, la Région interviendra dans le cadre de ses dispositifs de soutien à la Recherche Académique (Appel à projets annuel), et dans le respect des dispositions prévues par ses règlements d'intervention.

Maîtrise d'ouvrage :

Dijon Métropole

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Études : 0,8 M€ pour la phase allant de l'AMI à la réponse à l'AAP

Investissements : Intégration des fiches 12 pour 3M€ et Agronov' pour 0.4M€

Cofinancements envisagés :

Autres : 0,4M€

Région : 1,5M€

* Etudes et prestations liées à la préparation de l'AAP (hors frais de personnel Métropole) : dérogatoire au règlement d'intervention, taux aides publiques 80%, plafond de 0,2 M€

* Investissements résultant des futures coopérations (vignoble, légumerie, maraîchage et plantations petits fruits) : l'engagement total de la Région étant plafonné à 1,3 M€

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 29

Date : 30 mars 2018

TITRE : accompagnement FOODTECH - renforcer le pôle « entreprises » de la CIGV

Description de l'action, objectifs et contenus :

Renforcement du pôle économique et recherche dans l'alimentation de la CIGV.

Développer certains espaces d'expérimentation et de sensibilisation pour le grand public et d'autres pour les entreprises et professionnels.

Y développer la recherche participative comme le souhaite l'INRA et le Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation

Développer les applications et les nouveaux usages alimentaires grâce usages du numérique

Maîtrise d'ouvrage :

Métropole

Coût et nature des dépenses prévisionnelles : 0,8 M€

Calendrier envisagé : 2018-2020

Cofinancements envisagés :

Région : 0.4 M€ taux de 50 % sur une base éligible de 0,8 M€

Métropole : 0.4 M€

Divers et remarques : fait partie de l'environnement du Projet TIGA, mais non intégrée à la fiche 25.

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 30

Date : 30 mars 2018

TITRE : Développement d'Agronov

Description de l'action, objectifs et contenus :

Accompagner la montée en puissance de l'association Agronov sur l'exemple de Vitagora. L'aider à développer son réseau d'adhérents par le développement de l'offre d'Agronov telle que :

- les mise en relation ;
- l'appui d'expert (PI, gestion, juridique, ...);
- accès à des espaces de travail dédié (co-working, ..)

Améliorer la visibilité par la mise en place de supports de communication (réseaux sociaux, ...)

Organisation de rencontres avec des pools d'investisseurs.

Développer les actions de prospection et d'accompagnement des start-up.

Développer l'implantation d'entreprises sur le site d'agrOnov à Bretenière.

Par ailleurs, sur les 20 ha maîtrisés par la collectivité, 13 ha sont encore disponibles à l'aménagement pour l'accueil ultérieur d'entreprises. Le coût de l'aménagement de cette 2ème tranche serait de 2 M€.

Un troisième bâtiment de l'INRA d'une superficie utilisable de 900 m² peut être réhabilité pour développer la pépinière / hôtel d'entreprise.

Maîtrise d'ouvrage :

Métropole

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Investissements : 2 M€

Fonctionnement : 0,2 M €

Calendrier envisagé : 2018-2020

Cofinancements envisagés :

Etat : voir financement TIGA

Région : 0,4 M€ intégrés dans le financement Région du TIGA (cf fiche 25)

Divers et remarques : Fait partie des projets du TIGA (Territoire d'innovation de Grande Ambition) financée par le PIA 3.

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 33

Date : 30 mars 2018

TITRE : Schéma de développement touristique métropolitain / en lien avec fiche 37

Description de l'action, objectifs et contenus :

Dijon Métropole est aujourd'hui l'une des principales portes d'entrée du tourisme dans la région Bourgogne Franche Comté. L'objectif est de renforcer cette position en visant une augmentation du nombre de visiteurs tant en matière de tourisme de loisir que d'affaire.

Il s'agit donc d'élaborer un schéma de développement touristique métropolitain permettant de fixer une stratégie globale accompagné d'un plan d'action phasé et budgété. Celui-ci devra être élaboré en collaboration avec les acteurs locaux et en partenariat avec le CDT, le CRT... et intégrer les relations avec les organismes nationaux de ce secteur d'activité. Il devra comprendre :

- Un diagnostic intégrant les éléments existants

Tourisme de loisirs :

- Une définition des cibles notamment à l'international.
- Une offre touristique enrichie anticipant l'ouverture du MBA et de la CIGV, proposant de nouveaux parcours (site Unesco, patrimoine architectural, vins et gastronomie...), intégrant des « niches » thématiques (oenotourisme, cyclotourisme, tourisme fluvial...).
- Une politique de promotion et de commercialisation.

Tourisme d'affaires :

- Une proposition de développement spécifique du tourisme d'affaires s'appuyant sur l'étude des potentialités du territoire métropolitain à accueillir et/ou développer des manifestation professionnelles (colloques, séminaires, salons...).
- Une politique de promotion, de prospection, de commercialisation de la destination.

Accueil des touristes de loisirs et d'affaires

- Une réorganisation de l'accueil physique et virtuel (cf fiche n°37) des touristes de loisirs ou d'affaires.

Développement de la filière tourisme :

- une proposition de développement du nombre de lit touristique sur la métropole anticipant l'ouverture du MBA et de la CIGV ainsi que la tenue d'événement d'envergure nationale sur le territoire.

Maîtrise d'ouvrage : Dijon Métropole

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Études : 0,08 M€

Calendrier envisagé : Réalisation 2018

Cofinancements envisagés : voir fiche 37

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 37

Date : 30 mars 2018

TITRE : e-tourisme / en lien avec schéma touristique fiche 33

Description de l'action, objectifs et contenus :

Aujourd'hui les outils « virtuels » permettant d'assurer l'information, l'accueil, la préparation du séjour, l'accompagnement des visiteurs sur site... sont devenus indispensables tant en matière de tourisme de loisir que de tourisme d'affaires.

Actions généralistes :

- L'implantation d'outils numériques d'accueil et d'information virtuels (totems, panneau interactif, application...)

- La réalisation d'un ensemble de contenus dynamiques et interactifs (annonce, information, visites 3D, vidéo, visites virtuelles...) utilisant un ensemble d'outils numériques interconnectés (sites, blog, e-letter...) -La réalisation de nouveaux supports numériques (site, blog, e-letter, gestion des réseaux sociaux...)

Ces outils s'adresseront à la fois au tourisme d'agrément mais aussi au tourisme d'affaires.

Les choix techniques prendront en compte la création d'une plate-forme numérique aux champs d'actions élargis sur Dijon Métropole.

Actions liées à la CIGV et au CIAP :

La création d'un centre d'interprétation du territoire associé à une plate-forme touristique et à un projet de plate-forme numérique renforcera l'attractivité touristique. On y attend environ 120 000 visiteurs par an. Dans cette perspective, la Cité a vocation à devenir une plaque tournante de « renvoi » des touristes vers d'autres lieux patrimoniaux dans la ville ou dans la région (vignoble, autres patrimoines Unesco de la région BFC, ...).

Concrètement les éléments qui vont concourir au renforcement de l'accueil des touristes pour lesquels une demande de financement est appelée sont de plusieurs ordres : la structuration d'outils performants et adaptés à la pratique touristique de demain avec d'une part la création d'une plate-forme touristique dans la CIGV et d'autre part d'une plate-forme numérique.

Maîtrise d'ouvrage :

EPIC Office de Tourisme ou Dijon Métropole

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Études : 0.3M€

Investissements : 1.2M€

Calendrier envisagé :

Actions généralistes : Opérationnel mi 2018 (avant le début de la saison)

Actions liées à la CIGV et au CIAP : 2018/2019

Cofinancements envisagés :

FEDER (et autre Europe) : année 1 (55 K€) année 2 (72 K€) soit 0.127M€

REGION : année 1 (34 K€) année 2 (43 K€) soit 0.7M€ sur une base éligible de 1,5 M€

Métropole : 0.853M€

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 40

Date : 30 mars 2018

TITRE : Construction de la maison du futur en soins de suite et de rééducation (Réadaptic)

Description de l'action, objectifs et contenus :

Ce projet vise à construire un hôpital qui soit vécu comme une Maison de Soins de Suite et de Rééducation innovante au sein de laquelle l'action du soin est amplifiée par les technologies embarquées au sein du bâtiment.

Ce projet est rendu possible en associant :

- 1/ les compétences d'excellence universitaires (santé, ingénierie, sciences sociales)
- 2/ le haut niveau de qualité des soins en lien direct avec la recherche universitaire et les industriels
- 3/ la présence d'entreprises (locales et nationales) disposant des technologies nécessaires.

Il s'abrite sur trois convictions :

- Les NTIC permettent de rendre un bâtiment actif dans la rééducation, la réadaptation du patient et la préparation de son retour à domicile
- Les technologies embarquées doivent contribuer à engager la personne dans les changements de comportement et d'habitude de vie.
- La technologie permet d'humaniser les soins, la réalité virtuelle permettant de personnaliser l'expérience de rééducation.

La recherche clinique commence à démontrer la pertinence de la robotique et de la réalité virtuelle dans la levée du verrou qui, en l'absence de fonction, bloque l'efficacité des programmes de rééducation. Reste à compléter ces approches thérapeutiques innovantes par un bâtiment adapté grâce aux nouvelles techniques architecturales :

- suivi des déplacements (vitesse, stabilité, changements de direction...)
- guidage par reconnaissance faciale adapté aux personnes présentant des troubles sensoriels et cognitifs
- transmission des paramètres vitaux et incidents
- messages cognitifs (visuels, sonores) adaptés à la pathologie du patient
- mise en œuvre de la réalité virtuelle, techniques de rééducation innovantes
- convivialité au sein du bâtiment (couloirs ondulants, messages muraux renouvelés, maison connectée « assisted living house »...).

Il s'avère nécessaire de combiner ces expertises dans le domaine du soin et de la recherche avec les acteurs industriels qui ont déjà un savoir-faire dans ce domaine afin de constituer un consortium doté d'une gouvernance tripartite permettant d'allier soins de haut niveau et vitrine technologique transférable à d'autres sites. Cette stratégie est porteuse de création de richesse, de valeur et donc d'emplois dans un marché à fort potentiel de croissance.

Ce projet sera développé en lien étroit avec l'opération "Smart City" Gestion Connectée de l'Espace Public mis en place par le Groupement Bouygues mandaté par la Métropole.

Maîtrise d'ouvrage :

CHU Dijon

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Études : 500 K euros

Investissements : 45,6 millions d'euros

Fonctionnement : 11 millions d'euros

Calendrier envisagé :

- 2018 constitution du dossier Feder
- 2018 APD, concours d'architecte et choix du bâtisseur et des entreprises de matériels et d'équipement
- 2019/2020 construction
- Fin 2020 emménagement

Cofinancements envisagés :

CHU : 25 M€

Autres : à étudier 14.6 M€

FEDER (et autre Europe) : à étudier

Région : taux de 7 % plafonné à 3 M€ sur une base éligible de 45 M€ (prioritairement sur la partie plate-forme numérique)

Métropole : 3 M€

Partenariats techniques possibles :

Entreprises de matériels et d'équipement

Entreprise système d'information

Le futur bâtiment pourrait être, aussi, le lieu d'animation de la technopole santé de la Métropole

Divers et remarques :

Recettes potentielles du projet

Valorisation de l'actif immatériel lié aux données de rééducation des patients

Développement des essais cliniques

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 41

Date : 30 mars 2018

TITRE : Projet d'installation d'un Tomographe par Emission de Positons (TEP) couplé à une IRM en clinique humaine

Description de l'action, objectifs et contenus :

L'Equipex IMAPPI (Integrated Magnetic Resonance and Positron Emission Tomography in Preclinical Imaging) financé par l'Agence Nationale de la Recherche dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir est en passe de relever à Dijon le défi de développer et d'exploiter un prototype d'appareil d'imagerie hybride TEP/IRM en **préclinique**. Un tel équipement n'est aujourd'hui disponible sous forme de prototype que dans quelques sites seulement dans le monde, renforçant ainsi le leadership des équipes dijonnaises en imagerie médicale.

Nous pensons que les compétences réunies à Dijon à l'occasion du développement du projet préclinique IMAPPI crédibilisent notre site pour être parmi les premiers en France à accéder à cette technologie, **cette fois dans le domaine clinique**. Dijon serait alors le seul site français à disposer de cette technique à la fois en préclinique et en clinique.

L'objet de ce projet est donc de rejoindre la première machine clinique installée à Lyon en 2014 et les deux autres machines plus récemment installées dans la région Ile de France (Hôpital de la Pitié Salpêtrière, service hospitalier Frédéric Joliot du CEA à Orsay) sans être trop distancés par d'autres projets à l'étude dans des grandes métropoles de province (Rennes, Marseille, Bordeaux...).

Cet équipement viendrait alors en complément des efforts consentis conjointement par les entreprises (Oncodesign, Cyclopharma, Chematech, NVH-Medicinal), les hôpitaux, la recherche académique pour constituer un **pôle de pharmaco-imagerie** s'étendant de la chimie à la clinique, avec notamment l'installation récente d'un **cyclotron**. Ces efforts qui visent à permettre une translation efficace du laboratoire à la clinique trouveraient dans cet équipement un complément logique, miroir en clinique des efforts de recherche fondamentale.

Ce projet a la particularité d'être porté par **les deux principaux établissements publics de santé de la métropole dijonnaise** à savoir le **CHU Dijon Bourgogne** et le **Centre Georges-François Leclerc (CGFL)**. Ce projet sera ouvert aux médecins libéraux, et aux autres équipes hospitalières et hospitalo-universitaires de la grande région Bourgogne Franche-Comté. Ce nouveau dispositif d'imagerie médicale viendrait renforcer un plateau d'imagerie médicale déjà étoffé (2 TEP, 3 gamma-caméras, 3 IRM, 4 scanners), partagé entre les deux établissements publics de santé.

Les retombées attendues du projet concernent **avant tout la recherche** : cette nouvelle technique devrait apporter une amélioration des investigations humaines grâce à l'acquisition simultanée d'informations fonctionnelles et moléculaires avec la Tomographie par Emission de Positons (TEP) et d'informations fonctionnelles mais également morphologiques avec l'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM). La TEP offre une sensibilité inégalée à l'échelle moléculaire, tandis que l'IRM présente une très haute résolution associée à un excellent contraste. L'association de ces deux techniques permet donc, outre un gain de temps et une **moindre irradiation des patients**, d'utiliser les informations obtenues dans les deux modalités de manière complémentaire, allant bien au-delà

de la superposition d'images pour créer une nouvelle modalité d'imagerie à part entière. Ceci se révélera très utile pour l'évaluation des **traitements innovants**. Par ailleurs, le fait de disposer sur le même site d'instruments TEP/IRM à la fois en préclinique et en clinique facilitera grandement les échanges entre ces deux étapes de l'évaluation de nouveaux candidats médicaments. Nous attendons par ailleurs des progrès sur les investigations en cancérologie mais aussi sur des situations particulières comme l'hypoxie (manque d'oxygène) des tissus ou la fibrose qui atteint de manière souvent irréversible de nombreux organes comme le foie, le cœur ou le poumon. Enfin la recherche en chimie et en traitement d'image des équipes universitaires devrait se trouver stimulée.

Maîtrise d'ouvrage :

Centre Georges-François Leclerc (CGFL), dans le cadre d'un partenariat avec le CHU Dijon Bourgogne.

Ce nouvel équipement sera installé dans le service existant de médecine nucléaire situé au CGFL. Cependant cet équipement sera acquis et géré conjointement par les deux établissements, dans le cadre d'un accord de partenariat, comme c'est déjà le cas pour un des équipements TEP.

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Nature du coût	coût annuel (k€)	coût sur 5 ans (k€)
Etudes (plans, frais d'architecte)		12
Investissement		
coût de l'équipement		5 400
Animation (frais de personnel)		
médecins hospitaliers (2 ETP)	200	1 000
médecins hospitalo-universitaires (1/2 ETP)	60	300
physicien TEP (1/2 ETP)	40	200
physicien IRM (1/2 ETP)	40	200
ingénieur de recherche (1 ETP)	45	225
radiopharmacien (1/4 ETP)	25	125
manipulateurs en électroradiologie (3 ETP)	150	750
Fonctionnement pur		
frais de maintenance	260	1 040 *
TOTAL		9 252

*frais de maintenance sur 4 ans (ces frais sont compris dans la garantie lors de la première année de fonctionnement)

Calendrier envisagé : Cet équipement viendrait en remplacement d'une machine TEP « conventionnelle » actuellement installée au CGFL depuis 2011. L'objectif est donc une **installation en 2019.**

Cofinancements envisagés :

Le modèle économique choisi pour ce projet est celui d'un **partage entre activité de soin et activité de recherche.**

Le financement correspond au différentiel de prix entre cet équipement (5,4 M€) et le prix d'une machine TEP « clinique » (2,7 M€) qui est envisagée que dans le cadre d'un financement spécifique de la recherche.

Les établissements hospitaliers (CHU et CGFL) prendront en compte la moitié du prix d'achat dans le cadre du plan de renouvellement programmé du matériel existant, soit **2,7 M€.**

Les frais de fonctionnement, la maintenance, le personnel (hors chercheurs statutaires) seront pris en charge par :

- Le financement de l'activité clinique

- Le financement de la recherche qu'elle soit académique ou industrielle. Dans ce cadre, d'autres sources de financement sur projet seront recherchées au fil du temps auprès d'autres financeurs (conseil régional, programmes PHRC, ANR, industriels).

Etat : 1,3 M€

Région : plafonné à 0,7 M€ sur une base éligible de 5,4 M€

Métropole : 0,7 M€

CHU / CGFL / Université : 6,55 M€

Pour le volet «activité de recherche», la Région interviendra dans le cadre de ses dispositifs de soutien à la recherche académique (appels à projet annuels), et dans le respect des dispositions prévues par ses règlements d'intervention.

Partenariats techniques et de recherche

- Partenaires académiques :

Laboratoires de l'Université et du CNRS déjà impliqués dans les projets de pharmaco-imagerie et notamment dans la TEP/IRM pré clinique: Laboratoire Electronique Informatique et Images (Le2i), Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB), Institut Carnot de Bourgogne (ICB).

- Partenaires industriels :

Du fait du caractère très innovant de la TEP/IRM clinique, les deux industriels qui commercialisent cet équipement (General Electric et Siemens) sont en demande de collaborations techniques et scientifiques, passant par le co-financement de bourses de thèses ou de postes d'ingénieurs de recherche.

- GIE Pharm'image

Valorisation

Cet équipement s'inscrit dans un projet associant problématique d'excellence clinique, devant notamment répondre à la nécessité d'accroître la précision des examens TEP, et problématique de recherche médicale, dans un contexte local de développement des projets de pharmaco-imagerie. La valorisation devrait se faire dans 5 domaines.

La formation : ce projet viendra en appui des enseignements internationaux en imagerie médicale développés à Dijon : Master MAIA (Master in Medical Imaging) développé dans le cadre Erasmus+ avec les Universités de Cassino en Italie et de Gérone en Espagne et le nouveau master Liphtherapi développé avec le labex Lipstic

Type de valorisation	coût annuel (k€)	revenu sur 5 ans (k€)
Activités TEP (env. 1 000 examens/an)	1 000	5 000
Activités IRM (env. 1 400 examens/an)	400	2 000
Projets de recherche (académiques et industriels)	200	1 000
TOTAL		8 000

Le tissu industriel : cet équipement viendra compléter les efforts qui ont été accomplis dans la structuration du cluster de pharmaco-imagerie regroupé depuis 2008 au sein du GIE Pharm'image® (www.pharmimage.fr) avec des sociétés comme Oncodesign, Chematech, NVH-Medicinal puis l'arrivée de sociétés comme Cyclopharma autour du cyclotron, de la filiale européenne de Trifoil imaging et avec l'augmentation globale du chiffre d'affaires de la pharmaco-imagerie à Dijon.

Les hôpitaux : cet équipement renforcera le plateau technique des hôpitaux de Dijon en le mettant au niveau de ce qui est disponible à Paris et à Lyon en matière d'imagerie médicale. Les applications potentielles sont nombreuses et comprennent la réduction de l'irradiation des patients, l'augmentation du confort des examens, la réduction de leur durée. Les principales applications attendues concernent l'exploration du cerveau et en particulier de la maladie d'Alzheimer, la cardiologie et en particulier l'infarctus du myocarde, la cancérologie où la TEP/IRM se développe notamment pour les lymphomes et le cancer de la prostate

Le leadership du site : un tel équipement viendra donc conforter Dijon dans la compétition nationale et internationale en donnant au site une visibilité renforcée dans le domaine de l'imagerie moléculaire et de la pharmaco-imagerie. L'ouverture de cet équipement à l'ensemble des équipes libérales et des autres centres hospitaliers de la région Bourgogne-Franche-Comté contribuera au rayonnement du plateau dijonnais au bénéfice de tous.

La vulgarisation scientifique vers les jeunes et le grand public : les efforts réalisés au niveau de l'imagerie médicale pourraient être mis à profit avec différentes idées à approfondir sur la présentation au grand public dans le cadre d'une exposition sur le thème de l'imagerie à imaginer dans un lieu grand public de la métropole et des conférences ciblées destinées aux enseignants et aux élèves des lycées.

Sur le plan de la clinique, la TEP/IRM permet de réaliser des examens de TEP de haute précision, dans des indications sélectionnées (cancer de la prostate, lymphomes, cancers de l'enfant, explorations cardiaques et neurologiques...). L'objectif serait de réaliser un minimum de 1000 examens par an sur cette machine, sélectionnés parmi les 4600 examens réalisés par notre équipe. Trois demi-journées seront dédiées à cette activité chaque semaine et seront ouvertes à l'ensemble des centres de la région.

Cet équipement permet également de réaliser des explorations d'IRM fonctionnelle et moléculaire. L'objectif serait de réaliser l'ensemble de l'activité d'IRM de notre équipe (notamment IRM cardiaque et spectroscopie RMN), soit environ 1400 examens par an grâce à cet équipement, soit

environ 3 demi-journées par semaine.

Le reste de l'activité soit 4 demi-journées hebdomadaires sera dédié à des activités de recherche académique et industrielle notamment dans le cadre du GIE Pharm'image.

Le niveau de risque sur les revenus est faible pour les deux premières sources de financement soit 7 M€, plus important pour la part liée à la recherche mais le chiffre de 1 M€ sur 5 ans paraît raisonnable et représente plutôt une fourchette basse (2 projets à 100 k€ par an, alors que la machine devrait pouvoir en absorber le triple).

Sur ces bases, le projet devrait trouver son équilibre financier.

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 42

Date : 30 mars 2018

TITRE : Médecine génomique : de la recherche au diagnostic pour un grand nombre de patients grâce à la fédération hospitalo-universitaire TRANSLAD et la création de l'Institut de médecine génomique et immunologique Bourgogne-Franche Comté (GIMI)

Description de l'action, objectifs et contenus :

La recherche translationnelle en génomique est une des thématiques phares de la recherche en santé de Dijon métropole. Après la labellisation en 2013 d'une Fédération Hospitalo-Universitaire (FHU), reconnue projet d'excellence, dédiée à la recherche translationnelle sur les maladies rares avec anomalies du développement (TRANSLAD), le CHU Dijon Bourgogne s'est associé aux trois autres établissements de santé universitaires de Bourgogne Franche-Comté (CHRU de Besançon, CGFL et Etablissement français du Sang BFC) pour fédérer leurs ressources et constituer un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) dénommé « Institut de Médecine Génomique et Immunologique personnalisée en Bourgogne-Franche-Comté », GIMI - Genomic and Immunotherapy Medical Institute (<http://www.gimi-institute.org>).

Les objectifs de la FHU TRANSLAD et de l'institut GIMI sont de développer la médecine génomique, définie par le National Human Genome Research Institute (NHGRI) américain comme « une discipline médicale émergente qui implique l'utilisation de l'information génomique des individus comme part entière de leur prise en charge clinique (par exemple pour le diagnostic ou le choix thérapeutique), avec des conséquences sur la santé et des implications dans les recommandations pour l'utilisation clinique ». La médecine génomique dépend ainsi de la possibilité de séquencer des génomes individuels dans un temps donné et à coût modéré, et d'interpréter l'information génomique dans un contexte médical, ce qui représente un énorme challenge. Le domaine s'est récemment accéléré par le développement du séquençage nouvelle génération, maintenant largement utilisé en recherche, avec des avancées significatives dans notre compréhension des bases moléculaires des maladies rares mendéliennes et des cancers, qui avaient été jusqu'à présent inaccessibles ou difficilement accessibles par les approches conventionnelles. L'institut Mondial McKInsey a classé le séquençage haut débit de nouvelle génération comme la 7ème révolution technologique la plus importante au monde, qui va transformer la vie, les affaires et l'économie mondiale. En effet, il est attendu que l'intégration avec succès de la médecine génomique dans la pratique clinique aura un impact économique substantiel sur le diagnostic des cancers, des maladies rares et des maladies communes, de même que sur la prévention et les applications thérapeutiques dans la prochaine décennie.

Le projet sera donc organisé autour de 4 axes complémentaires qui permettront d'accélérer l'implémentation de la médecine génomique au service des malades :

1. Le développement des nouvelles technologies innovantes de séquençage pangénomique
2. Le développement d'une médecine intégrée plus prédictive
3. La mise en place de réflexions éthiques et d'études médico-économiques dédiées à la médecine génomique
4. Le développement de nouvelles thérapies innovantes issues des données génomiques et la caractérisation des tumeurs indifférenciées ou de phénotype inhabituelle pour améliorer leur prise en charge.

Ces analyses de données génomiques massives nécessitent une expertise bioinformatique et des équipements bioinformatiques importants. En effet, l'analyse bioinformatique de données issues de séquençage à haut-débit nécessite des moyens de calculs importants, ainsi que des moyens de stockage et d'archivage des données considérables. A titre d'exemple, l'analyse d'un seul exome requiert 250 Go d'espace de stockage pour l'analyse, 50 Go d'espace d'archivage, ainsi que 96 heures de calcul. Depuis de nombreuses années, une collaboration étroite et fructueuse est opérationnelle avec le datacenter et le centre de calcul de l'Université de Bourgogne.

Ce projet aura des retombées locales en termes d'emploi. Entre 2000 et 2017, les activités de Génétique ont permis de recruter une trentaine de personnes, dont la quasi totalité sont en CDI, et ont attiré de nombreuses personnes en région Bourgogne. Les équipes de GIMI ayant été pionnières dans l'innovation technologique que représente le séquençage haut débit, elles ont pu former une vingtaine de personnes supplémentaires, qui sont ou non restés en région Bourgogne. L'expertise reconnue des équipes de l'institut GIMI leur permet de bénéficier de retombées du Plan France Médecine Génomique (équipe sélectionnée pour la coordination méthodologique et l'analyse des données génomiques du projet pilote déficience intellectuelle du plan France Médecine Génomique), et ainsi de poursuivre le développement d'un pôle d'excellence et de compétence spécifique qui continuera à attirer des professionnels en région Bourgogne.

Les équipes se sont déjà intéressées aux démarches de valorisation et la spin-off Orphanomix a été mise en place en lien avec la SATT Grand-Est. Cette structure permet de valoriser les compétences en bioinformatique de l'équipe, et est vouée à s'autonomiser dans les années qui viennent.

Les besoins exprimés par les équipes comprennent des besoins matériels de stockage bioinformatique des données génomiques, éléments indispensables au développement des activités, et des besoins de fonctionnement (personnel et réactifs).

Maîtrise d'ouvrage :

CHU Dijon Bourgogne

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Études : 100.000 euros d'étude sciences humaines et sociales de préférence et de représentation des patients vis à vis des nouvelles technologies de génomique

Animation : 300 000 euros salaire assistante de coordination de ma FHU TRANSLAD

25 000 euros organisation des séminaires scientifiques trimestriels de l'institut GIMI

Investissements : 500.000 euros d'investissement bio informatique localisé au centre de calcul de l'université de bourgogne

50.000 euros d'investissement de génétique moléculaire

Fonctionnement :

- 335.000 euros salaire ingénieur bio informatique dédié aux analyses des données de génomique de la FHU TRANSLAD

- 250 000 euros salaire d'ingénieur de biologie moléculaire dédié à l'interprétation et la validation des données de génomique de la FHU TRANSLAD

- 175 000 euros salaire d'un technicien

- 900.000 euros de séquençage haut débit multiomics (génomique, ARN, méthylome, métabolome)

TOTAL 2018-2022 : 2.635.000 euros

Calendrier envisagé : 2018-2022 : projet de médecine génomique avec SHD multiomics

2018-2022 : un séminaire scientifique trimestriel

2018-2020 : sciences humaines et sociales de préférence et de représentation des patients vis à vis des nouvelles technologies de génomique

Cofinancements envisagés : Cofinancements envisagés et/ou déjà ciblés (sur 5 ans)

État (hors contrat métropole) : DGOS (géré par la CHU) : 200.000 euros

FEDER (et autre Europe) : inclus dans la dotation PARI TRANSLAD

Région : plafonné à 0,15 M€ sur une base éligible de 0,5 M€. La Région interviendra dans le cadre de ses dispositifs de soutien à la recherche académique (appels à projet annuels), et dans le respect des dispositions prévues par ses règlements d'intervention.

Inserm : 150.000 euros - UBFC : 75.000 euros

Autres : à étudier

Partenariats techniques possibles : centre de calcul et datacenter de l'Université de Bourgogne
centre national de géotypage (CNG/CEA, Evry)

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 43

Date : 30 mars 2018

TITRE : Création d'un département universitaire d'odontologie

Description de l'action, objectifs et contenus :

La Région Bourgogne-Franche-Comté est la seule région de France Métropolitaine ne comportant pas d'UFR d'odontologie. Cette carence historique est particulièrement dommageable pour la santé dentaire car elle entraîne une démographie en praticiens odontologistes catastrophique dans la région. Les étudiants bourguignons susceptibles de poursuivre des études en odontologie (30) sont sélectionnés à l'issue de la 1^{ère} année commune des études de santé (PACES) mais doivent aller poursuivre leur cursus dans les facultés environnantes (Lyon, Clermont-Ferrand, Nancy et Strasbourg). Il en est de même en Franche-Comté (27 étudiants). Le taux de retour et d'installation dans notre région est dramatiquement bas (10 %).

Ce projet présente une dimension et un intérêt régional essentiel si l'on veut maintenir une qualité d'accès aux soins optimale. Il intègre la réflexion engagée par l'ARS et les deux universités de Bourgogne et de Franche Comté.

La création d'une structure formatrice à Dijon contribuera à pallier ce déficit.

L'UFR des Sciences de Santé aurait la possibilité d'accueillir administrativement un département d'odontologie. Les équipes d'enseignants chercheurs locaux pourraient prendre en charge les enseignements transversaux hors cœur de métier (anatomie, physiologie, chimie des matériaux...).

La construction de ce département nécessite :

- Un corps d'enseignant hospitalo-universitaire qui, dans un 1^{er} temps, devra être mutualisé avec une (ou plusieurs) structure existante puis qui sera abondé progressivement par la création de postes HU issus du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Pour exemple, l'effectif actuel de l'UFR d'odontologie de Clermont-Ferrand est le suivant : 9 professeurs d'université - praticiens hospitaliers (PU/PH), 14 maîtres de conférences d'université - praticiens hospitaliers (MCU/PH) 13 assistants hospitalo-universitaires (AHU), agents administratifs et techniques : 18 agents

- Des locaux d'enseignement pour des promotions de 57 étudiants (5 années). Ceux-ci doivent être adaptés à des enseignements magistraux dans des locaux mutualisables mais surtout à des travaux pratiques spécifiques de la discipline. Nous ne disposons pas de suffisamment de locaux même à réhabiliter pour répondre à ce besoin de TP car ces locaux ne sont pas mutualisables et nécessitent des postes d'apprentissage dédiés.

- Du matériel d'enseignement essentiellement cœur de métier donc inexistant à Dijon : simulation, postes d'apprentissage des techniques de moulage, des techniques de soins

- Des fauteuils dédiés à l'enseignement dans une structure de soins dentaires (le plus souvent intégrés au CHU dans les facultés françaises). Ces fauteuils ouverts au public permettent à la fois la dispensation de soins et l'apprentissage des techniques professionnelles par les enseignants titulaires

Une démarche permettant de convaincre le MESR, les tutelles santé, les doyens des UFR environnantes, mais aussi d'éventuels candidats enseignants est indispensable à la progression de ce

dossier stratégique pour l'université, la métropole et la région.

Maîtrise d'ouvrage :

Université

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Investissements : 3 M€

Calendrier envisagé : 2018

Cofinancements envisagés :

État : à préciser

FEDER (et autre Europe) : à voir

Région : 1M€ taux de 33,33 % plafonné à 1 M€ sur une base éligible de 3 M€

Métropole : 1M€

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 44

Date : 30 mars 2018

TITRE : Transition énergétique : animation/plateforme du service public SPEE (Service Public de l'Efficacité Energétique)

Description de l'action, objectifs et contenus :

La transition énergétique et écologique représente l'un des enjeux majeurs des prochaines décennies afin de lutter contre le réchauffement climatique mais également remplir les objectifs fixés par la France dans les accords sur le climat : diviser par 4 d'ici 2050 les émissions de gaz à effet de serre. La métropole s'inscrit résolument dans cet engagement pour l'ensemble de son territoire mais aussi possiblement pour celui de son aire urbaine.

La Communauté d'agglomération du Grand Dijon a initié dès 2010 une politique publique en vue de rénover les logements énergivores appartenant au parc des bailleurs sociaux. Cette politique appuyée par la région, le FEDER, le conseil départemental, « Action Logement », EDF ainsi que par la Caisse des Dépôts a permis la rénovation de 1 923 logements à loyer modéré représentant près de 35 millions d'euros de travaux pour les plans de charges des entreprises et professionnels.

La transition énergétique représente également une importante source d'emplois. Elle peut être un formidable levier de développement et devrait favoriser la création de filières intégrant la recherche et la formation (personnes en recherche d'emploi, dont des jeunes, non diplômées) mais aussi la conception de nouveaux produits écologiques.

L'une des conditions essentielles pour la réussite de cette politique est la mise en œuvre d'une ingénierie dédiée permettant d'une part, de renforcer les synergies entre les acteurs et professionnels et d'autre part, d'accompagner les particuliers et porteurs de projet dans la définition et le montage de leurs travaux de rénovation.

Labellisé TEPCV, Dijon métropole s'est engagée fortement et a créé en 2016, avec l'appui de la Région et de l'ADEME, sa plateforme de rénovation thermique performante de l'habitat privé, Rénovéco (107 000 logements privés dont 68 % en collectif : 4 531 copropriétés pour 73 000 logements).

Objectifs :

Fort de son expérience, la métropole, élargie à son aire urbaine, pourrait être un territoire d'expérimentation pour la région Bourgogne-Franche Comté en particulier au titre du service régional public de l'efficacité énergétique (SPEE). Dijon métropole a candidaté en ce sens par courrier du 13 septembre 2017.

Cet outil pourrait ainsi être élargi et rayonner sur l'ensemble de l'aire urbaine de Dijon représentant plus de 300 000 habitants et près de 20 % des résidences principales de Bourgogne-Franche Comté.

Actions :

Création d'une équipe d'animation complémentaire à celle existante sur le territoire de la métropole : 2 cadres temps plein, 1 assistance et des moyens logistiques.

Maîtrise d'ouvrage :

Dijon Métropole

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

1. Plateforme Rénovéco labellisée SPEE :

Ingénierie 2019-2021 : 0,15 M€ soit 0,45 M€ pour 3 ans

2. Elargissement à l'aire urbaine (à voir dans contrat de réciprocité) :

Ingénierie 2019-2021 : 0,1 M€ par an soit 0,3 M€ sur 3 ans

Calendrier envisagé : définition des modalités en 2018 pour un fonctionnement opérant à compter de 2019

Cofinancements envisagés :

Métropole : 30 % soit 0,135 M€

État : 25 % soit 0,112 M€ (TEPCV...)

Région : 25 % soit 0,115 M€ sur une base éligible de 0,45 M€

Autres (CDC + propriétaires) : 10 % 0,04 M€ + ...

Partenariats techniques possibles : ADEME

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 45

Date : 30 mars 2018

TITRE : Transition énergétique et écologique : travaux de rénovation du parc social et du parc privé

Description de l'action, objectifs et contenus :

La bataille pour le climat doit être mise en œuvre à tous les échelons par l'État mais aussi par l'ensemble des collectivités territoriales afin d'atteindre les engagements pris par la France notamment dans le cadre de la COP 21.

Sur ce sujet, Dijon métropole a pris de l'avance en initiant dès 2010 une politique de rénovation du parc de logements à loyer modéré représentant 20 % des résidences principales de son territoire.

Les résultats obtenus sont significatifs : 1 923 logements réhabilités dont 95 % en BBC (alors que l'objectif fixé par la Région était de 50%) ; à l'appui d'un partenariat solide en termes d'ingénierie de financement.

Dijon Métropole souhaite renforcer cet effort eu égard à sa labellisation TEPCV en 2015. Dijon Métropole pourrait devenir le territoire d'expérimentation de la région Bourgogne - Franche Comté qui a fait de la transition une priorité politique majeure.

Le territoire métropolitain pourrait en effet expérimenter de nouveaux produits, de nouvelles techniques de rénovation dans la mise en œuvre.

Le secteur de la formation est un levier essentiel au sein de cette dynamique au vu de l'acquisition des compétences nécessaires par les acteurs et professionnels. Le développement de filières (matériaux, technologies, ...), à l'instar du cluster GA2B sur la thématique du bien vieillir en autonomie, constitue parallèlement l'une des clés de réussite et de dynamique locale.

Conjointement, afin d'inciter les porteurs de projet à décider, de manière ambitieuse, de l'engagement de leurs travaux, un accompagnement financier croisé s'avère indispensable, à minima à moyen terme, compte tenu d'un modèle économique d'amortissement peu favorable dans la conjoncture actuelle des prix des énergies fossiles.

Objectifs :

Il s'agit de définir les modalités de cette ingénierie de financement de la transition énergétique de l'habitat à mettre en place sur le territoire de la métropole en faveur :

– d'une part, du parc social avec la poursuite du programme partenarial 2010-2014 ; Objectif : soutenir la réhabilitation thermique BBC Rénovation de près de 2 500 logements sur la période 2018-2022 ; objectif quantitatif qui sera à consolider au regard des impacts de la traduction des mesures nationales annoncées en septembre 2017.

– d'autre part, du parc privé dont en particulier un programme ciblé sur les copropriétés et les ensembles pavillonnaires des années 1950-1980.

D'un point de vue territorial, un élargissement de ce programme pourrait être mis en œuvre dans les communautés de communes de l'aire urbaine.

Actions :

- renforcement des formations aux techniques de la rénovation thermique performante ;
- développement de filières locales de matériaux et de formations aux savoirs-faire ;

- création d'une plate-forme de type « showroom » (idem cluster GA2B) ;
- mise en place d'une ingénierie dédiée « Copropriétés en difficultés »
- mise en place des modalités de financement croisé des travaux : patrimoines des maîtres d'ouvrage et gestionnaires rattachés au mouvement HLM et parc privé dont copropriétés

Maîtrise d'ouvrage :

Maîtres d'ouvrage et gestionnaires rattachés au mouvement HLM, copropriétés

Coûts et nature des dépenses prévisionnelles :

Programmation Parc public intégrée an sein du dispositif régional Effilogis et programmation FEDER (axe 5 dossier 2015 Dijon métropole) : BBC rénovation

Parc privé : intervention différenciée avec :

- ▲ d'une part, Copropriétés BBC rénovation en diffus,
- ▲ d'autre part, Copropriétés situées en quartiers NPNRU.

Ingénierie :

2018-2021 : Suivi-animation opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Copropriétés quartiers NPNRU Fontaine d'Ouche (3 copropriétés, 984 logements) 400 000 €/an pendant 4 ans

Travaux / Investissement :

Parc public = 50 M€ de travaux 2018-2020

Parc privé = 44 M€

- ▲ Copros Fd'O = 24 M€ (gain énergétique de 35%) 2020-2022
- ▲ Copros en diffus = 8 copros = 20 M€ 2018-2021

Calendrier envisagé : 2018 – 2020

Cofinancements envisagés :

Ingénierie 2018-2021 Copros : 1,6 M€

Anah : 40 % ; 640 K€

Région (crédits territoriaux d'investissement) : 300 K€

Métropole : 30 % ; 480 K€

Travaux/Investissement : 94 M€

Parc public = 50 M€ de travaux

Co-financement :

Métropole : 10 % soit 5 M€

Région : 10 % (les règles applicables sont celles du programme Effilogis : 4000 € (niveau BBC) à 6000 € (niveau performance) d'aide avec un plafond de 100 logements/bâtiment)) soit 4,25 M€

FEDER : 6 % soit 3 M€

Autres : Bailleurs MO fonds propres, CDC (éco-prêts MO), Action Logement (prêts bonifiés MO), EDF (CEE), Département ? : 74 % soit 37,75 M€

Parc privé :

Copros NPNRU Fd'O : 24 M€

Anah/Etat : 35 % soit 8,5 M€

Métropole : 10 % soit 2,4 M€

Région : 7 % soit 1,6 M€ - sous réserve de l'application du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demande (crédits Transition Energétique)

Autres : Copropriétaires, EDF (CEE pour partie hors dossiers Anah), Action Logement (prêts bonifiés) : 48 % soit 11,5 M€

Copros en diffus 2018-2022 : 20 M€

Anah/Etat : 35 % soit 7 M€

Métropole : 3 % soit 0,6 M€

Région : 7 % soit 0,8 M€ € - sous réserve de l'application du règlement d'intervention en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demande (crédits Transition Energétique)

Autres : Copropriétaires, EDF (CEE pour partie hors dossiers Anah), Action Logement (prêts bonifiés) : 55 % soit 11 M€

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 46

Date : 30 mars 2018

TITRE : DATACENTER

2^{ème} tranche du data center UB pour devenir un data center régional

Description de l'action, objectifs et contenus :

Ce projet doit permettre d'accroître les possibilités d'hébergement du datacenter actuel et obtenir le label de datacenter régional. Le projet initial de construction d'un datacenter a été découpé en deux tranches pour des raisons budgétaires et techniques. Il fallait construire en urgence le premier bâtiment pour arrêter la salle machine 1 qui présentait des dysfonctionnements inquiétants. L'appel d'offres a pris en compte dès le départ cette évolution, en choisissant une implantation sur le terrain qui permette la construction de la 2^{ème} tranche et en prévoyant des équipements évolutifs.

La construction de la deuxième tranche doit permettre :

- d'obtenir le label de datacenter régional pour faire partie du réseau de datacenters de l'enseignement supérieur et recherche
- de doubler au minimum les possibilités d'hébergement de serveurs (besoin urgent de capacité supplémentaire)
- de prendre en compte les besoins des autres utilisateurs régionaux (UFC, CHU Besançon...)
- de regrouper les informaticiens sur un même lieu ;
- la deuxième tranche devra également être un green datacenter et obtenir le label EU Code of Conduct for DatacenterS (récupération des calories émises par les serveurs dans le système de chauffage et gestion de l'énergie performante) comme pour la première tranche d'un niveau de sécurité très élevé TIERS III.
- répondre aux besoins de la communauté universitaire et aux PME – PMI en offrant des services supplémentaires de stockage, de mise à disposition de serveurs physiques et virtuels.
- permettre l'évolution du cluster de calcul qui est déjà classé à la 6^{ème} - 7^{ème} puissance en France
- répondre à l'appel d'offres GENCI (Grand équipement national de calcul intensif) SIM@SEO pour un cluster de calcul d'excellence.
- Accueillir au datacenter toutes les données nécessaires à la plate-forme de séquençage du plan France Médecine Génomique
- Implanter en Bourgogne Franche-Comté l'une des premières grandes plateformes de séquençage haut débit française est une opportunité incontestable pour l'Université Bourgogne Franche-Comté, en termes d'attractivité et de développement dans le domaine de la santé en région Bourgogne Franche-Comté. Mais la mise en place de ce projet et les données générées implique une augmentation massive du nombre de serveurs qui ne pourront être hébergés que dans la deuxième tranche.

Participer à des projets scientifiques internationaux

L'université de Bourgogne est le premier établissement français de la communauté Enseignement Supérieur et Recherche à avoir mis en production de nouvelles solutions réseaux (VxLAN EVPN) dans son Datacenter. Des tests de DCI (Data-Center-Interconnect) au niveau Européen sont en cours de planification avec RENATER. Dans ce cadre, l'uB pourrait participer à des projets de "Datacenter distribués" en France et à l'international, et être- candidat pour héberger des données internationales dans le cadre de projets spécifiques et scientifiques, auxquels pourront prendre part des chercheurs venus du monde entier.

En conclusion, le datacenter de l'uB offre un espace d'hébergement et de stockage pour la communauté universitaire, la nouvelle tranche doit permettre de répondre aux besoins immédiats de la communauté Grand campus mais aussi de s'ouvrir plus largement au monde socio-économique régional et permettre la mise en œuvre d'encore plus de projets scientifiques, auxquels pourront prendre part des chercheurs venus du monde entier.

Maîtrise d'ouvrage :

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'université de Bourgogne affectataire du bâtiment.

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Études : 400 000 euros pour la maîtrise d'œuvre et le concours

Animation : Le fonctionnement est assuré par les informaticiens du Pôle des systèmes d'information et des Usages du Numérique de l'université de Bourgogne

Investissements : **4,6 Millions d'euros**

Calendrier envisagé :

- Recrutement du maître d'œuvre : 4^{ème} trimestre 2018

- Démarrage des travaux : 2^{ème} trimestre 2019

- Fin des travaux : 2^{ème} trimestre 2020

- Emménagement dans le bâtiment : septembre 2020

Cofinancements envisagés :

Région : 1.325 M€ sur la base éligible de 4,6 M€

Métropole : 1.325 M€

UB : 0.9 M€ (à préciser)

Autres : à voir

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 47

Date : 30 mars 2018

TITRE : Soutien au Programme I-SITE BFC et Grand Campus

Description de l'action, objectifs et contenus :

ELEMENTS DE CONTEXTE

I-SITE BFC :

Les Initiatives Science Innovation Territoire Economie (I-SITE) sont des instruments du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Les projets I-SITE sont des projets « d'universités et d'établissements qui valorisent des atouts scientifiques thématiques plus concentrés, distinctifs, reconnus sur le plan international, et qui en font un levier d'entraînement et un point d'appui de leur stratégie de développement et de partenariat avec le monde économique ».

Le projet I-SITE-BFC lauréat le 22 janvier 2016 est piloté par la COMUE. Il rassemble UBFC (UB, UFC, UTBM, ENSMM, Agrosup, BSBn et ENSAM Cluny), des organismes de recherche (CNRS, INRA, INSERM, CEA) et des structures hospitalo-universitaires (CHRU de Besançon, CHU de Dijon, Centre Georges-François Leclerc, Etablissement Français du Sang). I-SITE-BFC a été fortement soutenu par le monde socio-économique et l'ensemble des collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté.

Le projet I-SITE-BFC vise à renforcer la dimension internationale et l'excellence des formations et de la recherche de Université de Bourgogne-Franche-Comté pour attirer étudiants et chercheurs talentueux de tout horizon. L'engagement des entreprises dans ce projet permettra d'adapter les formations et les programmes de recherche à leurs besoins. De cette manière elles participeront à la définition d'une nouvelle stratégie d'innovation et de recherche axée autour de 3 domaines d'excellence : Les matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents ; les territoires, l'environnement et les aliments pour une qualité de vie durable ; la Santé et les soins individualisés intégrés.

Le projet I-SITE-Bourgogne Franche-Comté avait obtenu un préfinancement de 5 millions d'euros dans l'attente de son financement définitif. Suite à l'annonce du 10 mars 2017 par le président de la République, le projet obtient un capital de 330 millions d'euros, qui s'ajoute aux capitaux sous-jacents aux LABEX ACTION et LipSTIC et à l'IDEFI TalentCampus. Ensemble, ces capitaux génèreront un financement annuel de 10 millions d'euros.

Cette situation va permettre de poursuivre la dynamique engagée, de lancer de nouveaux appels à projets au service de la recherche et de la formation de notre territoire. Sur le budget de préfinancement, 3,7 millions d'euros ont d'ores et déjà été mobilisés sur appel à projets entre septembre 2016 et janvier 2017.

Le GRAND CAMPUS dijonnais :

Le Grand Campus s'appuie sur la concentration, en un site géographique unique de 150 hectares, de plus de 90% du potentiel de recherche et d'enseignement supérieur de Bourgogne. Cet espace de collaboration est composé des représentants de l'ensemble des acteurs d'enseignement supérieur et de recherche du campus Montmuzard de Dijon : l'Université de Bourgogne, l'Institut national

supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement, l'Ecole supérieure de commerce de Dijon, et l'Ecole nationale supérieure des Arts et Métiers –Campus de Cluny, l'IRTESS, le des organismes nationaux de la recherche (CNRS, INRA, INSERM, CEA), des structures hospitalo-universitaires (CHU de Dijon, centre François Leclerc) et le CROUS de Dijon.

Les liens entre ces établissements sont anciens, multiples et variés : unités mixtes de recherche, locaux partagés, formations co-portées, échanges d'enseignants, double tutelle des enseignants-chercheurs praticiens hospitaliers... Au-delà du renforcement des relations et des discussions liées à la vie du campus (sport, déplacements,), ces rencontres informelles permettent notamment d'initier des collaborations et mutualisations entre ces partenaires, d'élaborer des stratégies communes et partagées.

Cette dynamique grand campus a par exemple, abouti à :

- la définition d'une carte d'identité scientifique commune en 6 grands domaines, identifiant de l'excellence scientifique des acteurs publics de Bourgogne
- la mise en place du comité d'éthique de l'expérimentation animale grand campus
- la mise en place d'un comité d'orientation stratégique des plateformes et plateaux techniques...

Elle permet aux établissements acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de Bourgogne de porter des projets communs et de porter une ambition partagée auprès des collectivités et de l'Etat.

DEMARCHE I-SITE BFC ET GRAND CAMPUS Dijonnais :

Le Grand Campus dijonnais est un moteur essentiel de I-SITE BFC, de sa réussite et de son rayonnement. Il contribue à la construction territoriale d'UBFC.

Les résultats délivrés par un jury international du premier appel à projets I-SITE BFC 2016-2017 de 3,5 millions d'euros, confirment cette position moteur (65,9% de projets financés sont portés par des membres du Grand Campus dijonnais, 29,3% par des porteurs situés à Besançon, 4,8% par des porteurs situés à Belfort-Montbéliard)

ACTIONS :

- Formaliser l'existence de l'instance « Grand Campus dijonnais » par un conventionnement entre ses acteurs, la métropole et la Région Bourgogne-Franche-Comté pour :
- Favoriser la mise en place de plusieurs Chaires dans les domaines I-SITE ;
- Mettre en place un cofinancement Métropole ;
- Participer aux investissements permettant aux acteurs du Grand Campus dijonnais de maintenir et renforcer les équipements et plate-formes techniques.

Pour le volet "activité de recherche", la Région interviendra dans le cadre de ses dispositifs de soutien à la recherche académique (appels à projet annuels), et dans le respect des dispositions prévues par ses règlements d'intervention.

Maîtrise d'ouvrage :

COMUE et établissements du Grand Campus Dijonnais

Coût et nature des dépenses prévisionnelles : 10 Millions d'euros / an durant 6 ans

Calendrier envisagé : 2018-2019-2020

Cofinancements envisagés :

FEDER : (à expertiser)

Région : 2.25 M€ (sur une dotation de 3 M€ voir lien avec fiche 50)

Métropole : 1 M€

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 48

Date : 30 mars 2018

TITRE : Formation et soutien aux doctorants pour créer leur entreprise

Description de l'action, objectifs et contenus :

L'étude « observ'agglomération » a classé Dijon avant dernière des métropoles analysées pour le nombre de doctorants. Dijon est à égalité avec Rouen et devant Brest. Alors que le pourcentage de doctorants issus de masters se situe nationalement entre 10 et 18%, Dijon est entre 8 et 10%. Face à ce constat il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie plus offensive qui améliore sensiblement la situation actuelle et ainsi offrir à la métropole une réelle attractivité et de nouvelles capacités de développement. Il faut donc agir sur plusieurs leviers : sensibiliser dès l'entrée en master les étudiants, organiser un réel accompagnement et faire de ce parcours difficile une réussite mais aussi favoriser les conditions de création en fournissant par exemple les équipements nécessaires au développement du projet du créateur. Une collaboration renforcée entre filières, université, acteurs économiques doit être organisée.

Maîtrise d'ouvrage :

Université et Métropole

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Animation : 0.4 M€

Fonctionnement : Sensibiliser les étudiants à la création d'entreprise par l'organisation de cours mais aussi des rencontres de chefs d'entreprises

Offrir un accompagnement renforcé des créateurs pendant la phase d'émergence des projets

Pour 4 ans : mobiliser 400 000 euros

Pour l'accompagnement : 20 000 € par créateur

Calendrier envisagé : 2018-2020

Cofinancements envisagés :

Autres : à voir

FEDER (et autre Europe) : 0.04M€

Métropole : 0.08 M€ Université : 0.04 M€

Région : 0.12 M€ sur une base éligible de 0,4 M€

La Région interviendra dans le cadre de son appui à l'incubateur académique DECA BFC et de ses dispositifs de soutien à la Recherche (dont celui de jeune créateur entrepreneur) dans le respect de disposition prévu par ses règlements d'intervention.

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 49

Date : 30 mars 2018

TITRE : Création de bâtiments « low cost » pour favoriser la création de start-up

Description de l'action, objectifs et contenus :

Les jeunes créateurs de start-up sont confrontés à de réelles difficultés lorsqu'ils souhaitent créer leur entreprise et cela est tout particulièrement marqué lors de la recherche de locaux pour se lancer. En effet des solutions ont été mises en place mais souvent celles-ci s'avèrent inadaptées voire très coûteuses.

Si l'on veut attirer les jeunes créateurs, il faut se mettre dans la capacité de leur offrir des conditions de démarrage qui, au-delà de l'accompagnement essentiel pour éviter l'échec, leur permettent de se lancer grâce à des coûts faibles de locaux.

Les conditions qui leur seront faites devront aussi inclure les équipements qui leur sont indispensables pour démarrer leur activité. Il pourrait être créé un fonds alimenté par une dotation en capital qui pourrait ensuite se reconstituer par la mise en place d'une clause « à meilleure fortune ».

Maîtrise d'ouvrage :

Dijon Métropole

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Investissements : création de locaux : 2 millions d'euros

Calendrier envisagé : 2018-2019

Cofinancements envisagés :

FEDER (et autre Europe) :

Région : 0.75 M€ sur une base éligible de 2 M€

Métropole : 0.75 M€

Autres : à voir

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 50

Date : 30 mars 2018

TITRE : Ecole de recherche - Axe 2 ISITE "Territoire-Environnement - Aliment"

Description de l'action, objectifs et contenus :

Renforcer l'action de l'axe 2 ISITE dans le domaine Territoire-Environnement – Aliment (TEA), pour atteindre quatre objectifs :

- rendre plus visible notre excellence de recherche au niveau européen et mondial ;
- développer l'attractivité du site en matière d'enseignement (Master principalement) ;
- attirer les meilleurs jeunes talents du domaine (Doctorants, Jeunes chercheurs des organismes nationaux, Jeunes enseignants-chercheurs)
- favoriser les relations avec les acteurs du monde socio-économique pour assurer le double développement de ces acteurs et de la recherche académique.

Acteurs majeurs :

Université de Bourgogne

Centre INRA Bourgogne Franche-Comté

Agrosup Dijon

Périmètre :

Grand Campus + quelques laboratoires de l'UFC du champ scientifique

Description de l'action :

L'homme, par son action et par sa démographie mondiale qui augmente, soumet son environnement à de fortes pressions

Ce contexte de changement global s'il n'est pas nouveau et a toujours existé, en dehors même des périodes d'existence de l'espèce humaine s'aggrave, et induit des perturbations et des dégradations des environnements, tout comme des changements profonds au sein des territoires. Pour amortir ces changements, les agrosystèmes qui sont partie prenante de l'environnement, doivent être constamment sous contrôle et rénovée (e.g. réduction d'intrants), afin d'éviter que la dégradation des environnements ne se répercute dans les aliments produits, mais aussi pour assurer une bonne santé des écosystèmes, et donc in fine une bonne santé humaine. L'aliment lui-même doit porter des caractéristiques qualitatives et sensorielles adaptées pour assurer un apport nutritionnel efficace. Cette continuité entre la santé des environnements (écosystèmes), les impacts territoriaux, la qualité des aliments et la santé humaine impose de former des étudiants à un très haut niveau de spécialisation mais dans un contexte de culture pluridisciplinaire.

Les forces de recherche de l'espace Bourgogne Franche-Comté sont compétentes dans l'analyse de ce thème « Territoire-Environnements-Aliments » et particulièrement sur le lien entre la santé des écosystèmes et la santé humaine, incarné notamment par l'un des axes d'excellence ("Territoire, Environnements, Aliment") du PIA ISITE Bourgogne Franche-Comté. En particulier, nous concentrons des atouts évidents dans différents domaines : exploration du fonctionnement des environnements (e.g. climat, eau, sol, biodiversité) en contextes variables (e.g. agroenvironnement, environnements naturels actuels et anciens) ainsi que leurs impacts sur les aliments produits (e.g. rendement, transformation) et sur leurs propriétés (e.g. qualité, sensorialité, nutrition).

Ces compétences sont pour parties déjà validées par l'obtention du plusieurs financements dans le cadre du « Programme des Investissement d'Avenir » :

- I-SITE BFC, Axe 2 : « Territoires, Environnement, Aliments »
- Instituts Carnot QUALIMENT - l'innovation en alimentation
- Instituts Carnot PLANT2PRO - Agriculture-Environnement
- PeaMUST - Adaptation Multi-STress et Régulations biologiques pour l'amélioration du rendement et de la stabilité du pois protéagineux
- PHENOM - Platerforme de phénotypage à haut débit
- ANAEES-FRANCE - Analyses et Expérimentations sur les Écosystèmes
- E-RECOLNAT - Valorisation de 350 ans de collections d'histoire naturelle : plate-forme numérique pour l'environnement et la société

Par ailleurs, la construction en cours d'une « École Universitaire de Recherche » sur ce champ scientifique permet dès maintenant d'engager les discussions entre les acteurs du projet.

Le calendrier prévu implique :

1. Un temps de réflexion sur le type d'actions concrètes permettant de conforter l'action de l'axe 2 ISITE
2. La mise en place de ces outils (à voir en particulier avec le porteur ISITE) en impliquant l'ensemble des acteurs de l'écosystème TIGA

Maîtrise d'ouvrage :

Grand Campus

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Stratégie globale : financement avec montée en puissance depuis la période de construction jusqu'à la période opérationnelle. Pas de demande détaillée pour le moment pour la période au delà de 2020

Études : 2018 : 50.000 € (analyse des forces, audit, invitations pour conférences, ...)

2019 : 50.000 € (analyse des forces, audit, invitations pour conférences, ...)

2020 : /

Animation : 2018 : 5000 € (organisation colloque interne, ...)

2019 : 5000 € (organisation colloque interne, ...)

2020 : 5000 € (vie interne de la structure opérationnelle)

Investissements :

Fonctionnement : 2018 : /

2019 : 400.000 € (AAP interne : qualification de projets ISITE non retenus (à

voir avec le porteur ISITE)

/ aide au fonctionnement des plateaux techniques / bourses de doctorat / ...)

2020 : 400.000 € (AAP interne : qualification de projets ISITE non retenus ?

/ aide au fonctionnement des plateaux techniques / bourses de doctorat / ...)

Bilan demande 2017 - 0 €

Bilan demande 2018 - 55.000 €

Bilan demande 2019 - 555.000 €

Bilan demande 2020 - 605.000 €

Demande 2020 et après

Ordre de grandeur de 2020 soit, 1,8M€ sur 4 ans

Calendrier envisagé : 2017 à mi-2018 : analyse de forces et discussion sur le type de structuration (institut, GDR, ...) fin 2019 : construction de la structure
début 2020 : mise en œuvre opérationnelle

Cofinancements envisagés :

État (hors contrat métropole) : 0.75M€ dans le cadre du COS plate-forme

CPER (État et Région) : ? dans le cadre du COS plate-forme

FEDER (à expertiser) : Métropole : 0.3M€

Région : 0.75 M€ dans le cadre de l'enveloppe de 3 M€ cf fiche 47

Pour le volet «activité de recherche», la Région interviendra dans le cadre de ses dispositifs de soutien à la recherche académique (appels à projet annuels), et dans le respect des dispositions prévues par ses règlements d'intervention.

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 52

Date : 30 mars 2018

TITRE : Aire urbaine de la Métropole : atlas et Organisation d'ateliers de l'aire urbaine

Description de l'action, objectifs et contenus :

Atlas : Le développement d'alliances territoriales Métropole-Aire urbaine nécessite d'objectiver la connaissance des échanges et équilibres de cet ensemble. Ceci est utile à tous les acteurs, politiques, économiques, institutionnels, habitants, etc...

A de multiples reprises le besoin d'informations et de présentations calibrées se fait sentir. Afin de permettre de partager une culture commune sur notre territoire un atlas de la métropole est à réaliser, intégrant les différentes thématiques inhérentes aux axes de développement du projet de territoire, et aux problématiques actuelles. Cette mission fera appel à un renfort d'ingénierie spécialisée, s'appuyant sur la connaissance et les données déjà disponibles en interne.

Ateliers :

La métropole souhaite construire des partenariats et des alliances à la fois avec son aire urbaine mais aussi avec les agglomérations constituant l'arc urbain.

Cette démarche présente une opportunité de nouer de réelles alliances gagnant-gagnant pour tous les territoires sur la base d'une volonté partagée de faire ensemble et créer ainsi des espaces de solidarité.

Les projets pourront être variables selon les territoires en fonction des besoins objectivés mais aussi des attentes exprimées.

Les modalités de collaboration doivent rester souples et ouvertes. C'est la raison pour laquelle il est proposé de retenir la forme d'ateliers de travail collaboratif sur différents domaines, qui pourraient alimenter la Région qui démarre le SRADDET.

Maîtrise d'ouvrage :

Dijon Métropole

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Études atlas : Entre 0,03 et 0,05 M€

Ateliers : 0,1 M€

Animation : un prestataire extérieur / Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Ateliers : 3 ateliers /an sur 3 ans et des Assises à 2 ans. 100 000 euros

Calendrier envisagé : démarrage 2018 pour 3 ans

Cofinancements envisagés :

Région : 0,025 M€ sur une base éligible de 0,05 M€

Métropole : 0,075 M€

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 53

Date : 30 mars 2018

TITRE : Arc Urbain : Atlas et ateliers

Description de l'action, objectifs et contenus :

Lors de l'existence du Réseau Métropolitain Rhin - Rhône, un Atlas du réseau avait été produit par l'Agence de Montbéliard. Lors de la préparation du CPER en cours, les services de l'Etat avaient produit un document de même nature pour les pôles urbains bourguignons, reliant Dijon - Beaune - Chalon - Le Creusot - Montceau et Mâcon (Arc urbain bourguignon).

Dans une perspective souhaitée par la Métropole et d'autres pôles urbains de relance de ces partenariats, il serait opportun d'actualiser ces Atlas qui sont toujours utiles à tous les acteurs et qui permettent d'objectiver les connaissances et les différents paramètres des Territoires.

Le réseau des Agences d'Urbanisme serait à même de produire ces documents.

Ateliers :

La métropole souhaite construire des partenariats et des alliances à la fois avec son aire urbaine mais aussi avec les agglomérations constituant l'arc urbain.

Cette démarche présente une opportunité de nouer de réelles alliances gagnant-gagnant pour tous les territoires sur la base d'une volonté partagée de faire ensemble et créer ainsi des espaces de solidarité. Les projets pourront être variables selon les territoires en fonction des besoins objectivés mais aussi des attentes exprimées. Les modalités de collaboration doivent rester souples et ouvertes. C'est la raison pour laquelle il est proposé de retenir la forme d'ateliers de travail collaboratif sur différents domaines, qui pourraient alimenter la Région qui démarre le SRADDET.

Maîtrise d'ouvrage :

Dijon Métropole

Coût et nature des dépenses prévisionnelles : 0,03 M€

- **Études atlas:** 0,02 à 0,03 M€
- **Animation :** Arc urbain : 2 ateliers

Calendrier envisagé : démarrage 2018 pour 3 ans

Cofinancements envisagés :

Métropole : 0,09 M€

Autres agglomérations : à préciser

Région : 0,075 M€ sur une base éligible de 0,03 M€

Autres : à préciser

Partenariats techniques possibles : Réseau des agences d'urbanisme

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 56 B

Date : 30 mars 2018

TITRE : Protection des aires d'alimentation de captage

Description de l'action, objectifs et contenus :

Pour établir un plan d'actions permettant de réduire les pollutions ponctuelles aux pesticides des ressources du Suzon et de Morcueil, sans mettre en œuvre un traitement de l'eau qui ne serait utile que quelques jours par an, des études d'aires d'alimentation de captage (AAC) ont été lancées courant 2014.

Ces études ont défini des aires d'alimentation des sources de Suzon et de Morcueil extrêmement étendues avec des surfaces agricoles à prédominance de rotations Blé/Colza ou Blé/Orge/Colza. Ces cultures utilisent à la fois des engrais et surtout des pesticides que l'on retrouve au niveau des sources à chaque lessivage des terres par la pluie. Ces terres sont de nature karstique (milieu géologique composé de calcaires fissurés).

- Surface de l'AAC Sources du Suzon : 8.000 ha
- Surface agricole utile Sources du Suzon : 2.260 ha
- Surface de l'AAC Source de Morcueil : 6.600 ha (hors bassin versant amont)
- Surface agricole utile Source de Morcueil : 2.980 ha

Quelque soit le positionnement de la terre agricole concernée dans l'AAC, l'emploi de pesticides sur celle-ci est susceptible de générer la présence de pesticides dans les sources, seul le temps de transfert varie (de 2/3 jours à une dizaine de jours après la pluie). Ce sont donc plus de 5.200 ha de terres agricoles qui sont concernés par la protection des ressources en eau potable de Suzon et de Morcueil.

Les seules actions susceptibles de permettre une amélioration sensible de la qualité des eaux consisteraient en un changement des pratiques culturales, et notamment en permettant des rotations culturales plus longues en substitution aux pratiques et rotations actuelles.

Les cultures envisagées sont de 2 types :

- Culture d'espèces à fort potentiel méthanogène (voir fiche méthanisation)
- Culture de type luzerne sur des rotations de 3 à 5 ans.

La première culture ne touchera pas beaucoup d'hectares car les besoins en produits méthanisables ne sont pas très importants.

La deuxième culture nécessite la création d'une filière de commercialisation. Dijon Céréales a déjà travaillé sur un projet de construction d'une usine de séchage de luzerne qui permettrait la création de cette filière. Cet avant-projet se heurte au coût de l'énergie nécessaire au séchage de la luzerne (four de séchage à 100°C minimum).

Les conditions de revente d'énergie à EDF créeront un nouvel environnement économique qui amènera à reconsidérer l'approvisionnement de l'usine de séchage.

Ce projet aurait un double effet :

- Il permettrait de préserver la qualité des ressources en eau de Dijon Métropole en créant une filière agricole ayant des vertus environnementales,
- Il contribuerait à la création d'une activité industrielle « propre ».

C'est aussi un projet utilisant les potentialités et synergies des mondes urbains et agricoles.

Maîtrise d'ouvrage :

Coopérative agricole ou un groupement d'agriculteurs

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Études : 0,4 M€

Pour mémoire : Construction d'une usine : entre 3 et 6 M€ selon la capacité

Cofinancements envisagés :

Région : 0,2M€ au taux de 50 % sur une base éligible 0,4 M€

Métropole : 0,2 M d'€ au taux de 50 % sur une base éligible 0,4 M€

Partenariats techniques possibles : Chambre d'Agriculture

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 59

Date : 30 mars 2018

TITRE : Améliorer la mobilité à l'échelle de l'Aire Urbaine

Description de l'action , objectifs et contenus :

Le rayonnement de Dijon Métropole va bien au-delà des 24 communes. Aussi, pour maîtriser, voire accroître son rayonnement dans le cadre d'une métropolisation, il semble judicieux de développer une compétence et une vision des déplacements au-delà des frontières du territoire.

- Pour les personnes et entreprises fréquentant régulièrement l'agglomération dijonnaise, c'est l'échelle de l'aire urbaine qui est la plus pertinente pour organiser la mobilité du quotidien (travail, écoles, études, commerce).

- Pour les personnes ou entreprises, de passages (tourisme, congrès...), ce sont les grandes infrastructures d'accès au territoire qui doivent être appréhendées par la Métropole (autoroutes, gares, aéroport...). Ainsi, être Métropole implique pour Dijon Métropole de participer à une vision en matière de déplacement au-delà de ses compétences habituelles, que ce soit géographiquement (sortir des frontières de la CU), mais aussi en terme d'infrastructures (ferroviaire, aéroportuaire, autoroutière...).

Cette vision est à partager avec la Région, autorité organisatrice des transports régionaux (et ex départementaux Transco) et chef de file selon la loi MAPTAM de l'aménagement et le développement durable du territoire.

Dijon Métropole pourrait à terme voir son ressort territorial d'AOM étendu au-delà des 24 communes qui la composent. Une étude plus approfondie sur les territoires, les axes et les services de mobilité ciblés s'avèrent nécessaires pour estimer les potentialités d'une amélioration de la mobilité à l'échelle de l'aire urbaine.

Maîtrise d'ouvrage :

Dijon Métropole

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Études : 0,3 M€

Calendrier envisagé :

Étude des potentialités : 2018

Cofinancements envisagés :

Région : taux de 42 % soit 0,125 M€ sur une base éligible de 0,3 M€

Métropole : 0,175 M€

Partenariats techniques possibles : SPL

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 60

Date : 30 mars 2018

TITRE : On Dijon

Description de l'action, objectifs et contenus :

Il s'agit de créer un poste de commandement unique et partagé avec l'ensemble des communes de la Métropole afin :

- De regrouper les grandes fonctions liées à la gestion de l'espace urbain
- De piloter, coordonner et maintenir les équipements
- De développer un ensemble de nouveaux services numériques pour les habitants

La mise en place de ce poste de commandement et d'une gestion connectée de l'espace public est la première étape qui va permettre de développer un projet de Ville et de métropole intelligente sur notre territoire et de proposer aux habitants de nouveaux services publics s'appuyant sur le numérique.

Ce projet est une référence mondiale dans la construction de la ville du futur. Il permettra à la métropole de se projeter dans les 12 prochaines années et d'écrire cet avenir pour et avec les citoyens. Cette modernisation de la gestion publique va s'inventer progressivement et se construire ensemble. Ce modèle sera exportable sur d'autres territoires en France et à l'international.

Il est unique, essentiel et structurant pour :

- Optimiser les dépenses publiques en réalisant des économies massives à la fois sur les consommations d'énergie et la maintenance de l'éclairage public mais aussi grâce à une gestion plus efficace des interventions sur la voirie.
- Améliorer la sûreté/sécurité de l'espace public avec un policier municipal qui deviendra le responsable opérationnel du futur poste de commandement
- Améliorer notre gestion de crise en rassemblant les moyens et en disposant de toutes les technologies d'information, d'aide à la décision et de communication
- Développer une information plus transparente auprès des citoyens et des élus et renouveler la démocratie participative et la gouvernance locale
- Développer l'attractivité numérique du territoire en partageant nos données issues de la gestion de services publics avec le monde de l'économie numérique

Ce projet est innovant dans l'approche car il intègre l'ensemble des équipements et services publics, là où la plupart des villes ont choisi de se concentrer sur quelques domaines (la mobilité intelligente, la concertation, les smartgrids, l'open data...)

Ce projet dynamisera la filière économique du numérique sur le territoire métropolitain qui compte déjà 400 entreprises employant près de 1000 salariés dans les activités de programmation, conseil et autres activités informatiques. La majorité d'entre elles prévoient une augmentation significative de leur activité et envisagent de recruter.

Fort de ce projet, ESEO, école d'ingénieurs en informatique, électronique et numérique ESEO a décidé de s'installer sur le Grand Campus avec à terme 500 étudiants.

Par ailleurs, la métropole a présenté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt TIGA (Territoire d'Innovation de Grande Ambition) dans le cadre du PIA3, un projet ambitieux intitulé "Dijon, territoire modèle du - système alimentaire durable de 2030 -" qui prévoit de co-construire en France le premier écosystème ouvert, intégré et interconnecté dans le domaine de l'alimentation.

Dans cette même dynamique, on trouve également un projet très ambitieux, unique en France, porté par le CHU, de construction de la Maison du futur en Soins de Suite et de Rééducation au sein de laquelle l'action du soin est amplifiée par les technologies embarquées au sein du bâtiment.

Conformément au règlement européen de 2018 sur les données personnelles, la métropole se dotera de moyens pour protéger et sécuriser ces données.

Maîtrise d'ouvrage :

Dijon Métropole

Coût et nature des dépenses prévisionnelles : 115.8 M€

Investissements : 53,1 M€

Fonctionnement : 62,7 M€

Calendrier envisagé : 2018

Cofinancements envisagés :

FEDER : 2 M€

Région : 5 M€ sur une base éligible de 11 M€ comprenant : poste de pilotage (5,5 M€), réseau haut débit (1,6 M€), carrefours feux (2 M€), sécurité et sûreté des équipements publics (1,1 M€)

Métropole : 102,8 M€

Autres : à préciser

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 67

Date : 30 mars 2018

TITRE : MISE EN LUMIÈRE DIJON

Description de l'action, objectifs et contenus :

En écho à un certain nombre de réalisations qualitatives concernant l'espace public (l'Hôtel de Ville et sa place, Place Darcy et Porte Guillaume, les illuminations des Fêtes de Noël) et des initiatives privées (le Grand Hôtel La Cloche tout récemment), il s'agit de faire appel à la lumière, dans tous ses états, comme valeur ajoutée pour mettre en valeur l'identité de la ville, en sublimer les atouts, en renforcer tant la notoriété que les qualités d'usages.

De nombreuses villes, à l'instar de Lyon dès les années 1980, se sont saisies de la lumière comme catalyseur d'attractivité, qui, au-delà de l'éclairage public, représente en effet un levier structurant en termes d'aménités urbaines et d'attractivité.

En février 2017, la Ville de Dijon a initié en partenariat d'une part, avec EDF dans le cadre d'un accord signé en octobre 2015 « pour une ville et une métropole attractives, intelligentes, solidaires et durables » et d'autre part, avec la Caisse des Dépôts dans la continuité de sa contribution à la rénovation du Musée des Beaux-Arts, un Concours d'idées pour la mise en lumière de la rue de la Liberté ; cet axe emblématique du cœur urbain de la Métropole étant inscrit depuis juillet 2015, avec les Climats de Bourgogne, au patrimoine mondial de l'Humanité, au sein de la zone touristique internationale (ZTI) de Dijon en lien avec la future Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin. Ce Concours d'idées a représenté un premier temps de la démarche ouvert à la créativité et à l'innovation pour une mise en lumière à haute valeur ajoutée : propositions artistiques, solutions techniques (lumière intelligente, interactive et connectée) ou expérimentales (révolution lumineuse par la bioluminescence), dispositifs pérennes (mobilier urbains lumineux), événements éphémères et modulables (selon les temps forts de l'année), approche globale sur l'ensemble du linéaire ou ciblée, ...

Objectifs :

Il s'agit de capitaliser les idées résultant de ce Concours pour élaborer le « plan Lumière de Dijon Liberté » en mettant en avant notamment l'utilisation de leds et de technologies économes en énergie puis de mettre en œuvre les développements et réalisations selon une programmation objectivée.

Actions :

- Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition des commandes de travaux et pour l'ingénierie nécessaire à la conduite de projets (relations avec les porteurs de projet privés notamment)
- Accompagnement et soutien au développement de startups : partenariat d'expérimentation (à l'instar de Glowee, lauréat du concours d'idées Ville de Dijon 2017, développant le concept de bioluminescence)
- Réalisation des travaux et interventions sous maîtrise d'ouvrage publique

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Dijon / Dijon Métropole / Porteurs de projet privés (dont grandes enseignes Galeries Lafayette, ...)

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :**Investissements :**

- 2 M€ (hors fonctionnement/entretien/maintenance)
- AMO : 0.15M €
- Soutien au développement d'expérimentations : 0.35M €
- Travaux : 1,5 M€

Calendrier envisagé : 2018-2020**Cofinancements envisagés :**

Ville de Dijon/Métropole : 0.9 M €

Région BFC : 0.3 M € soit un taux de 30 % sur une base éligible de 1 M€ (portage public)

Porteurs de projet privés : 0.5 M €

Autres partenaires ou porteurs privés (Fondations EDF, Caisse des Dépôts, ...) : 0.8 M €

Partenariats techniques possibles : EDF

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 75

Date : 30 mars 2018

TITRE : Implantation sur le Campus d'une nouvelle école d'ingénieurs en électronique, informatique et numérique - ESEO

Description de l'action, objectifs et contenus :

ESEO, École d'ingénieurs en électronique, informatique et numérique depuis 1956 à Angers de statut associatif avec un cycle préparatoire de 2 ans à Paris et à Dijon.

Aujourd'hui, 1 300 étudiants sur ses 3 sites.

Ouverture en 2018 d'une école à Vélizy réalisée sur ses fonds propres via la réhabilitation d'un bâtiment de bureaux de 3.000 m².

Projet de création à Dijon de préférence au sein du Campus universitaire d'une école d'ingénieurs en 5 ans.

L'implantation de cette nouvelle formation représente un atout certain pour Dijon Métropole:

- l'électronique, l'information et le numérique sont des matières sous-représentées à Dijon;
- elle est complémentaire aux formations existantes comme l'IUT, l'Esirem, AgroSup, ...
- des secteurs d'activité porteurs et en plein développement ;
- des formations recherchées en France;
- une opportunité pour un nombre majeur d'étudiants de poursuivre leurs études à Dijon;
- complémentaire à la stratégie de développement du numérique de Dijon Métropole, notamment au travers du développement du projet de Gestion centralisée des équipements urbains connectés ;
- une école en partenariat avec un grand nombre d'entreprises industrielles et soucieuse de développer à Dijon des activités d'incubation, de FabLab, ...

Ses besoins : Un bâtiment ERP3 de 5.000 m² (+ possibilité d'extension à 7000 m²) pour 500 étudiants, localisé de préférence au sein du pôle universitaire proche des services étudiants (RU, logement, sport, ...) et bien desservi par les transports publics.

ESEO n'ayant pas les ressources pour construire en propre recherche un porteur à qui prendre à bail.

L'École compte sur un soutien financier des collectivités pour l'aider dans les premières années à l'image du soutien apporté à l'école de commerce BSB, à l'Université (convention UniversCités), Science Po, ..

Maîtrise d'ouvrage :

SPLAAD

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Investissements : 10 M€ dont 1M€ d'équipements, pris en charge par l'ESEO. Économie d'échelle envisagée avec les autres d'écoles en projet à travers des lieux partagés (amphi, ...).

Fonctionnement : une subvention d'équilibre annuelle de fonctionnement du campus de Dijon les 1ères années pour atteindre l'équilibre financier. L'ESEO estime à 2,6 M d'euros la contribution maximum nécessaire des collectivités (avec un maximum de 550000 euros par année), réparties sur

7 années à partir de 2019 ; Subvention d'investissement annuelle de 150 000 € à partir de 2019

Calendrier envisagé :

2018 : signature de la convention de partenariat ESEO / Métropole

mai 2020 : mise à disposition du bâtiment

Septembre 2020 : Ouverture de l'École

Cofinancements envisagés :

Région : taux de 42 % plafonné à 4,2 M€ (exclusivement pour les dépenses d'investissements et d'ingénierie avant travaux afférents à la construction de l'école)

Métropole : 4,58 M€

ESEO : 1 M€

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 76

Date : 30 mars 2018

TITRE : Agrandissement de l'ESIREM sur le Campus Universitaire

Description de l'action, objectifs et contenus :

Etablissement public créé en 1991 par l'Université de Bourgogne délivrant deux diplômes d'Ingénieur, le premier en Matériaux/Développement durable et le deuxième en Informatique/Electronique. Dirigé par Albert DIPANDA depuis septembre 2016.

Fait partie du PIM (Pôle d'Ingénieur et de Management) voté le 29 mai dernier au sein de la COMUE et qui regroupe les 11 établissements d'ingénieurs de Bourgogne Franche Comté soit un ensemble de 10.000 étudiants. Ce rapprochement a permis notamment des cursus complémentaires avec l'IAE et l'ITBM et un tronc commun de classes préparatoires avec AgroSup.

Cursus de 3 ans après un cycle préparatoire de 2 ans intégré. Possibilité offerte en 5ème année d'un contrat de professionnalisation.

Aujourd'hui, 400 étudiants dont 12 % viennent de l'international. Effectif en progression de +15% par an.

Plus de 50 partenaires à l'international dont notamment des diplômes communs avec l'université de Nuremberg, Beyrouth, Yaoundé, Québec, ...

Au dernier classement de l'Usine Nouvelle, l'École était classée 55ème sur 234. Elle compte aujourd'hui 1350 diplômés. 92% des diplômés sont embauchés après 3 mois.

Projet d'agrandissement

Le plan de développement de l'école prévoit le passage de 400 à 450 élèves dans un an puis un total de 500 élèves dans 5 ans. Les 3.000 m² de locaux actuels ne suffiront donc pas et il faut prévoir d'ores-et-déjà de les agrandir en portant la capacité à 5.000 m² pour un montant estimatif des travaux de 4,1 M d'€. Cette augmentation de capacité devra rechercher la mutualisation de moyens avec l'école ESEO.

Maîtrise d'ouvrage :

ESIREM

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

- Investissements : 4,1 M€

Calendrier envisagé : 2019

- **Cofinancements envisagés :**
- CPER (Région) : 1 M€
- FEDER (et autre Europe) : selon les m² affectés à la recherche
- REGION : 51,2 % sur les investissements immobiliers sur la base de 4,1 M€ soit 2,1 M€
- Métropole : 1 M€

Partenariats techniques possibles : avec les écoles d'ingénieurs en cours de d'implantation

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 80

Date : 30 mars 2018

TITRE : Création du campus ESTP Paris à Dijon (École Spéciale des Travaux Publics)

Description de l'action, objectifs et contenus :

L'ESTP est un Établissement d'enseignement supérieur privé fondé en 1891, reconnu par l'État en 1921, de statut d'intérêt général depuis juin 2015 (EESPIG).

L'ESTP Paris est gérée par une association loi de 1901 sans but lucratif.

Un partenariat avec l'ENSAM (École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers) depuis 1999 (complémentarité des enseignements, meilleure visibilité à l'internationale, essor aux travaux de recherche-innovation).

45 000 anciens élèves de l'ESTP Paris. 2 600 étudiants, français et étrangers. **700 ingénieurs diplômés par an. 200 professeurs permanents.** 800 enseignants vacataires issus du monde professionnel. 10 Mastères Spécialisés (R) habilités par la Conférence des grandes écoles.

2 formations bac+2 de techniciens spécialisés de la construction. 2 licences professionnelles (bac+3) en Management et Conduite de Travaux & Projeteur Calculateur BTP.

1 département formation continue. 1 100 professionnels formés par an en formation continue.

1 master international. 22 thèses. 2 chaires d'enseignement-recherche (Génie Civil Nucléaire ; Ingénierie des Bétons)

79 universités étrangères partenaires sur les 5 continents.

930 bourses pour aider les étudiants à financer leur scolarité.

550 étudiants étrangers en programme français langues étrangères (FLE).

L'ESTP Paris a choisi Troyes (10 000 étudiants (UTT, ESC, EPF, URCA, ...)) pour l'implantation de son premier campus en région. Ce campus proposera une formation identique et le même diplôme que celui de l'ESTP Paris. Il a ouvert en septembre 2017 pour sa première promotion avec une trentaine d'étudiants de première année de cycle ingénieur.

Projet de création à Dijon de préférence au sein du Campus universitaire d'une école d'ingénieurs en 3 ans. L'implantation de cette nouvelle formation représente un atout certain pour Dijon Métropole:

Ses besoins:

Un bâtiment ERP3 de 4.000 m² pour 300 étudiants, localisé de préférence au sein du pôle universitaire proche des services étudiants (RU, logement, sport, ...) et bien desservi par les transports publics.

L'ESTP n'ayant pas les ressources pour construire en propre recherche un porteur à qui prendre à bail.

L'École compte sur un soutien financier des collectivités pour l'aider dans les premières années à l'image du soutien apporté à l'école de commerce BSB, à l'Université (convention UniversCités), Science Po, ..

Maîtrise d'ouvrage :

SPLAAD

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

- Investissements : **8 M€** - Économie d'échelle envisagée avec les autres d'écoles en projet à travers des lieux partagés (amphi, ...).

Calendrier envisagé : 2019**Cofinancements envisagés :**

- FEDER : à étudier selon m² affecté à la recherche
- REGION : au taux de 50 % plafonné à 4 M€ sur des dépenses d'investissements et d'ingenierie sur une base éligible de 8 M€
- Métropole : 4 M€

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 81

Date : 30 mars 2018

TITRE : RÉALISATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONS VÉLOS ENTRE LES QUARTIERS VALMY – TOISON D'OR

Description de l'action , objectifs et contenus :

Le pôle Valmy, au Nord de Dijon, accueillant essentiellement des activités tertiaires, de restauration et de santé, va poursuivre son développement dans les années à venir.

Situé à l'extérieur du réseau de rocades, cette zone Valmy se retrouve séparée physiquement du centre commercial de la Toison d'Or par la Lino.

Bien que desservi par le tramway, l'accessibilité des modes doux à ce pôle d'activités reste problématique, en raison de cet effet de coupure urbaine.

Aujourd'hui, le giratoire en dénivelé de l'échangeur de la Rocade ne permet pas d'assurer des cheminements sécurisés pour les piétons et les cycles.

Il est donc envisagé de réaliser une passerelle piétons / vélos entre la ZAC Valmy et le centre commercial de la Toison d'Or qui permettrait le franchissement de la Lino.

L'objectif de cette passerelle est de connecter ces 2 pôles d'activités entre eux et de faciliter les déplacements des modes doux en offrant une liaison plus rapide et sûre.

Maîtrise d'ouvrage :

Mandat SPLAAD

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Investissements : 2,5 M€ HT

Calendrier envisagé :

Travaux 2019

Cofinancements envisagés :

Centre commercial de la Toison d'Or : 0.5 M€

Région : au taux 25 % plafonné à 0.5 M€ sur une base éligible de 2,5 M€

Métropole : 0.5 M€

Autres (à préciser) : 1 M€

Partenariats techniques possibles :

DIR Centre-Est

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 82

Date : 30 mars 2018

TITRE : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE LA MÉTROPOLE DEPUIS LE RÉSEAU DE ROCADES

Description de l'action, objectifs et contenus :

La métropole dijonnaise est desservie par un réseau de rocade complet qui a été renforcé ces dernières années, avec la mise en service de la Lino en 2014 et la réalisation de plusieurs échangeurs (Zénith – Toison d'Or, Beauregard...).

Ce réseau de rocade participe à l'aménagement cohérent et équilibré du territoire, assure une fonction de transit, facilite les flux d'échanges et la desserte des grands pôles et équipements.

Toutefois, afin de renforcer sa vocation métropolitaine à l'échelle notamment du bassin de vie, le territoire doit pouvoir, dans les années à venir, renforcer son accessibilité depuis ce réseau de rocade, tant sur le plan des conditions d'échanges et de transit que sur le plan des dessertes.

Aujourd'hui, deux points critiques persistent sur ce réseau : au niveau de l'échangeur Lino/Route d'Ahuy à hauteur de Fontaine-lès-Dijon et au niveau du carrefour des Longènes. Il est important de pouvoir garantir à terme une fluidité de trafic sur ces infrastructures pour ne pas détourner les flux de transit de la rocade vers des voies plus urbaines et qui viendraient engorger l'agglomération.

Par ailleurs, une réflexion pourrait être engagée sur la capacité de ce réseau à accepter de nouvelles dessertes.

Maîtrise d'ouvrage :

ETAT – Dijon Métropole

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Investissements : adaptation du carrefour Lino sur Ahuy (800 000 € HT) et échangeur Longènes sur Saint-Apollinaire (entre 2 et 3 M € HT)

Calendrier envisagé : 2019

Cofinancements envisagés :

Région : au taux de 15 % plafonné à 0.3 M€ sur une base éligible de 2 M€

Reliquat Lino : 1 M€

Métropole : 0.5 M€

Autres (à préciser) : 1 M€

Partenariats techniques possibles :

DIR Centre-Est-DREAL

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 83

Date : 30 mars 2018

TITRE : Extension du campus de Science Po Dijon

Description de l'action, objectifs et contenus :

Science Po est en sureffectif actuellement. De plus l'école poursuit son développement et a prévu d'atteindre 110/120 étudiants par promotion (actuellement 80/90).

Il faut donc prévoir une extension du campus.

Une étude a été faite par les services urbanisme de Dijon Métropole : **700 à 1000 m² (donc environ 2 M d'euros)** pour un amphithéâtre de 120/150 places, quelques bureaux supplémentaires pour l'administration, quelques salles de cours supplémentaires, un agrandissement de la bibliothèque et des espaces dédiés à la vie étudiante.

1 M d'euros est déjà inscrit au CPER.

Le bâtiment appartient à l'Université. Le bail actuel s'arrête en 2022. Il faudrait préalablement à l'engagement de l'opération prévoir son renouvellement et ses modalités de financement pour « sécuriser » les travaux d'extension.

De plus, **Science Po mène des réflexions stratégiques sur de nouveaux axes de croissance.** Science Po Dijon pourrait se positionner. Science Po Dijon pourrait enfin se positionner sur la **thématique de la Ville Intelligente** en lien avec le grand projet mené par Dijon Métropole de **Gestion centralisée des équipements urbains connectés.**

Enfin, un projet de "**Collège Européen pour les collectivités territoriales**" à Cluny est porté par Jean-Luc Delpeuch (Master 2 et formation continue), équivalent du Collège Europe de Bruges pour les collectivités territoriales.

Il pourrait être porté par l'ENSAM et Science Po. Science Po en a fait l'étude de faisabilité. Il pourrait aussi être mobilisé dans la phase pilote pour des activités d'aide, de conseil et de mobilisation des réseaux.

Maîtrise d'ouvrage :

Science Po (à préciser)

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

- Investissements : 2 M€

Cofinancements envisagés :

- FEDER (et autre Europe) : en fonction des m² affectés à la recherche
- REGION : au taux de 50 % plafonné à 1 M€ (CPER) sur une base éligible de 2 M€
- METROPOLE : 1 M€

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 85

Date : 30 mars 2018

TITRE : Qualité de l'air et mobilités douces

Description de l'action, objectifs et contenus :

Le Grand Dijon s'est engagé depuis 2001 dans une politique écologique ambitieuse notamment en faveur d'une meilleure qualité de l'air.

La politique menée ces dernières années favorisant les déplacements doux et collectifs, a eu un impact significatif. Les études réalisées sur la qualité de l'air de Dijon Métropole en 2014 montre une très nette amélioration par rapport aux études réalisées en 2009.

Les objectifs fixés par l'Union Européenne sont ainsi atteints sur le territoire et permettent de positionner Dijon Métropole sur la trajectoire des objectifs fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé.

En 2015, Dijon Métropole est lauréat de l'appel à projet «Villes Respirables en 5 ans» lancé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Cet appel à projet a permis de financer l'acquisition des navettes électriques Divia City ainsi que l'étude de faisabilité pour la création d'une zone à circulation restreinte, actuellement en cours.

Dijon Métropole poursuit la politique cyclable engagée. Actuellement, Dijon Métropole compte 234 km de voies cyclables ce qui représente 24% de la voirie aménagée. Une dizaine d'abris à vélo sécurisés ont été déployés sur le territoire et les nouveaux Divia Vélodi ont été mis en circulation.

Une nouvelle stratégie de développement des pistes cyclables sécurisée est engagée. Elle vise d'une part à accélérer le maillage des pistes cyclables existantes et d'autre part, à la réalisation de la piste des Grands Crus reliant la CIGV au pressoir des Ducs de Bourgogne à Chenôve.

Maîtrise d'ouvrage :

Dijon Métropole

Coût et nature des dépenses prévisionnelles :

Investissements : 5 M€ HT

Calendrier envisagé : 2018-2020

Cofinancements envisagés :

Région : au taux de 20 % plafonné à 1 M€ sur une base éligible de 5 M€

Métropole : 3 M€

FEDER : 1 M€

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE

ACTION REFERENCEE N° : 87

Date : 30 mars 2018

TITRE : Contrat de réciprocité Ville-campagne

Description de l'action, objectifs et contenus :

Nés dans le cadre des Assises des ruralités organisées en 2014, puis expérimentés à l'issue du comité interministériel à la ruralité (Cir) du 13 mars 2015, les contrats de réciprocité pourront être étendus à tous les territoires volontaires, dans le cadre de la clause de revoyure des contrats de plan État-Région 2015-2020, qui interviendra avant la fin 2016.

Les contrats de réciprocité ont pour objectif de dépasser les logiques d'opposition entre territoires. Ils encouragent les complémentarités et les coopérations entre les espaces ruraux, périurbains et urbains. Ils sont essentiellement des documents d'appui, à la fois souple et évolutif. Ils ont vocation à structurer un dialogue plutôt que de fixer de manière rigide les responsabilités de chacun. Ils ambitionnent de pérenniser le cadre d'échange et d'accompagner les projets opérationnels.

Un dialogue s'est engagé entre la métropole et les EPCI de son aire urbaine, compte tenu du nombre d'interactions existantes aujourd'hui entre ces deux espaces et de la nécessité d'améliorer la qualité des contacts.

D'ores et déjà de nombreux thèmes de travail existent et d'autres apparaissent. On peut citer en particulier les thèmes suivants :

- Mobilités
- Politique d'insertion
- Gestion des eaux
- Gestion des déchets
- Accès aux soins et aux services
- Alimentation
- Biodiversité...
- L'expertise et l'ingénierie de la métropole pourront être mis à disposition des EPCI de l'aire urbaine pour avancer sur tous ces sujets.

Un contrat de réciprocité ville-campagne, à l'image de ceux signés à Brest et à Toulouse, pourrait être mis en perspective de ce nouveau dialogue sur quelques actions concrètes qui bénéficieraient ainsi de l'appui et de l'aide des partenaires institutionnels concernés.

Maîtrise d'ouvrage :

Métropole et EPCI de l'aire urbaine

Coût et nature des dépenses prévisionnelles : 1 M€

Investissements : A voir suivant actions retenues

Calendrier envisagé : 2018-2020

Cofinancements envisagés :

FEDER : à étudier (Feader)

Région : au taux de 25 % plafonné à 0.25 M€ sur une base éligible de 1 M€ (crédits d'investissement)

Métropole : 0.25 M€

Autres (à préciser) : 0.5 M€

**ANNEXE II – ETAT DE LA PARTICIPATION DE LA REGION
AUX PROJETS DU CONTRAT DE METROPOLE**

ACTIONS		Assiette Éligible	Participation Région
LA VILLE EN PROJET			
2A	CIGV UNESCO : pôle culturel	17,3	5
3B	La CIGV dans la ville – Parcours vigne et vin	1,3	0,3
6	Etudes urbaines des sites métropolitains	0,08	0,04
82	Améliorer l'accessibilité de la métropole depuis les rocades	2	0,3
67	Mise en lumière de Dijon	1	0,3
SOUS -TOTAL		21,68	5,94

METROPOLE ECOLOGIQUE : alimentation, eau, énergie, air, biodiversité			
12	Tendre à l'autosuffisance alimentaire	1	
44	Transition énergétique habitat: animation / plateforme de SPEE	0,45	0,115
45	Transition énergétique habitat: travaux	90	7,1
	Ingenierie		0,3
56A	Protection ressources en eau	0,4	0,2
85	Qualité de l'air et mobilités douces	5	1
81	Réalisation d'une passerelle piétons entre Valmy et Toison d'Or	2,5	0,5
15	Prioribus	2,4	0,6
SOUS -TOTAL		101,75	9,815

UNIVERSITE ET ESPRIT D'ENTREPRISE			
9	Pôle international de formations des étudiants étrangers : sur site/à distance	0,44	0,375
8	Création d'une école d'architecture	2,8	1,4
80	Ecole ENSTP	8	4
75	Ecole ESEO	10	4,2
43	Département d'odontologie	3	1
76	Extension ESIREM	4,2	2,1
83	Extension SCIENCES PO	2	1
47	Soutien recherche (I-SITE)	10	2,25
50	I-SITE: école universitaire de recherche	1,8	0,75
48	Soutien aux doctorants/création d'entreprises	0,4	0,12
49	Création de bâtiments low cost pour création de start up	2	0,75
SOUS -TOTAL		44,64	17,945

NOUVELLES COOPERATIONS AVEC LA REGION BFC			
Participation de la Métropole à l'AER			
25	AMI TIGA	3	1,5
SOUS -TOTAL		3	1,5

SOUTIEN AUX FILIERES			
29	Accompagnement Foodtech/CIGV	0,8	0,4
30	Développement Agronov	2	
40	Réadaptic	45	3
41	Imagerie médicale TEP/IRM	5,4	0,75
42	Développement médecine génomique	0,5	0,15
33-37	Schéma de dév. filière tourisme métropolitain / e-tourisme	1,5	0,7
60	Gestion centralisée et connectée de l'espace public : OnDijon	11	5
46	2ème tranche data center UB pour devenir un data center régional	4,6	1,325
SOUS -TOTAL		70,8	11,325

ALLIANCES TERRITORIALES			
52-54	Atlas aire urbaine et ateliers	0,05	0,025
53-55	Portraits arc urbain	0,03	0,075
59	Améliorer les mobilités à l'échelle de l'aire urbaine	0,3	0,125
87	Contrat de réciprocité ville-campagne	1	0,25
SOUS-TOTAL		1,38	0,475

RAYONNEMENT SPORTIF ET CULTUREL			
7	Rayonnement culturel métropole – Grand Théâtre	7	1
10	Rénovation du site des Poussots - Centre de formation	8	1
	- Gymnase	7	1
SOUS -TOTAL		22	3

TOTAL		265,25	50
	Enveloppe contrat territorial		5,19
	Enseignement supérieur recherche		19,420

Remarque : tous les chiffres sont en M€

ANNEXE III

Eco conditionnalité

1 éco-conditionnalité des aides régionales sur les bâtiments tertiaires publics

1. Niveaux de consommation énergétique

1.1 En construction :

Le niveau de consommation énergétique visé sera celui défini par le référentiel **EFFINERGIE +** c'est-à-dire :

Pour les bâtiments à usage d'enseignement, d'accueil petite enfance et de santé :

Cep $\leq 40 \text{ kWh}_{ep}/\text{m}^2 \cdot \text{an}$ avant pondérations réglementaires (type d'usage, géographique, altimétrique, surface, GES)

Pour les bâtiments destinés à d'autres usages :

Cep $\leq 30 \text{ kWh}_{ep}/\text{m}^2 \cdot \text{an}$ avant pondérations réglementaires (type d'usage, géographique, altimétrique, surface, GES)

Le niveau de consommation énergétique sera à démontrer sur la base d'un calcul thermique réalisé selon la méthode Th BCE.

1.2 En rénovation :

Le niveau de consommation énergétique visé sera celui défini par le référentiel **EFFINERGIE rénovation c'est à dire : Cep projet \leq Créf - 40 %**

Sans dépasser $80 \text{ kWh}_{ep}/\text{m}^2 \cdot \text{an}$ avant pondérations géographiques et altimétriques

Et en respectant les garde-fous ci-dessous **sur les parois traitées** (sauf impossibilité technique avérée) :

Pour les travaux d'isolation thermique des toitures, combles, rampants :	$R \geq 7.5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
Pour les travaux d'isolation thermique des toitures terrasses :	$R \geq 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
Pour les travaux d'isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur :	$R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
Pour les travaux d'isolation thermique des planchers bas :	$R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
Pour les travaux de remplacement des parois vitrées et des portes donnant sur l'extérieur ou sur un espace non chauffé :	<u>Fenêtres et portes fenêtres</u> : $U_w \leq 1.3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,3$ Ou $U_w \leq 1.7 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,36$ <u>Portes d'entrée et portes palières</u> : $U_d \leq 1.7 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$ pour les

Le niveau de consommation énergétique sera à démontrer sur la base d'un calcul thermique réalisé selon la méthode Th C E Ex.

2. Etanchéité à l'air :

Que ce soit en construction ou en rénovation, 2 tests d'étanchéité à l'air devront être réalisés :

- le premier au clos couvert avec mise en œuvre de mesures correctrices si besoin,
- le second au moment de la réception des travaux.

La valeur d'étanchéité à l'air définie dans le calcul thermique ne devra pas être dépassée lors du second test.

Les résultats du second test seront à fournir lors de la demande de versement du solde de subvention. En cas de non atteinte de la valeur d'étanchéité à l'air définie dans le calcul thermique, le solde de subvention ne sera pas versé.

Les prestations relatives aux tests d'étanchéité à l'air pourront :

- soit être incluses par le maître d'œuvre dans un des CCTP et donc à la charge de l'entreprise attributaire de ce lot,
- soit être commandées par le maître d'ouvrage à une entreprise spécialisée, agréée et non attributaire des marchés de travaux.

Dans les 2 cas, le maître d'œuvre devra en informer clairement l'ensemble des entreprises attributaires des différents lots de travaux :

- soit par mention spécifique dans chaque CCTP lot par lot,
- soit au travers d'une annexe ou d'un CCTP tous corps d'état visés par l'ensemble des entreprises attributaires des lots de travaux.

1. Chauffage :

Les systèmes de chauffage électrique par effet Joule (radiateur) utilisés comme systèmes de chauffage uniques sont proscrits et rendent donc l'ensemble du projet inéligible.

Les pompes à chaleur air/air sont autorisées mais leur coût sera retiré de l'assiette éligible.

Les pompes à chaleur air/eau ainsi que toutes les autres modes que ceux cités ci-dessus sont éligibles.

2. Autres éléments liés à l'efficacité énergétique :

Le cahier des charges technique EFFILOGIS servira de base aux échanges techniques entre la Région, le maître d'ouvrage et son équipe de maîtrise d'œuvre tout au long du projet : en phase conception comme en phase réalisation.

PROJETS d'AMENAGEMENTS URBAINS

Les maîtres d'ouvrages sont invités à élaborer leurs projets en s'inspirant de tous les outils et guides de recommandations existants leur permettant de s'inscrire dans une démarche du type approche environnementale de l'urbanisme.

Les projets devront être intégrés aux stratégies conduites à différentes échelles du territoire : schémas régionaux, SCoT, PDU, PLUi ... Ces stratégies doivent permettre de définir des priorités partagées en termes de maîtrise foncière et de projets d'aménagement urbain.

Dans les projets, sera attendue la démonstration par le maître d'ouvrage d'un traitement qualitatif des espaces publics, et de la prise en compte des objectifs de développement durable suivants :

- ⇒ **Objectif 1 : Favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière (développement des modes doux...) et l'intermodalité**
- ⇒ **Objectif 2 : Contribuer au maintien, au développement ou à l'introduction de la nature en ville (effort de végétalisation, utilisation des essences locales...)**

Ainsi, les aménagements urbains devront être définis à travers un projet global qui prendra en compte notamment les éléments suivants :

- ⇒ Les projets seront examinés au regard du projet de développement urbain global : dans une logique de renforcement des centralités urbaines, les projets devront faciliter l'accès aux services et aux commerces, permettre la réappropriation de l'espace public, faciliter l'accès aux transports existants ;
- ⇒ Prévoir dès la conception l'accessibilité à tous les usagers et riverains afin d'éviter les aménagements trop coûteux par la suite, la place des véhicules motorisés dans la ville, la place des circulations douces, l'accès aux transports en commun (présents ou futurs), la gestion et l'entretien en rapport avec les moyens techniques et humain de la collectivité ;
- ⇒ Prendre en compte les données climatiques et de sol ;
- ⇒ Modérer et adapter l'éclairage selon les usages, les lieux, les saisons, les horaires ;
- ⇒ Favoriser les surfaces absorbantes pour un meilleur écoulement des eaux et une infiltration des eaux de ruissellement et limiter les surfaces minérales pour réduire l'effet d'échauffement des sols et éviter l'aspect urbain ou routier. Les aménagements devront à minima maintenir la situation existante (avant travaux) en termes d'imperméabilisation des sols ou des surfaces, ou justifier de mesures compensatoires ;

- ⇒ Introduire du végétal en respectant l'identité des lieux, en prévoyant gestion et usages ;
- ⇒ Impulser sur ces secteurs stratégiques des références régionales en termes d'aménagements urbains innovants et de haute qualité qui intègrent des critères liés au développement durable ;
- ⇒ Anticiper la gestion des déchets de chantier ;
- ⇒ Associer les riverains, usagers, associations ... aux choix d'aménagement.

NB : Les dépenses relatives à l'assainissement et l'eau potable sont inéligibles

Contrat de Métropole

Entre

La région Bourgogne - Franche-Comté représentée par sa Présidente Marie-Guite DUFAY dûment habilitée par délibération du Conseil Régional en date du 30 mars 2018

Et

La métropole Dijon Métropole représentée par son Président François REBSAMEN dûment habilité par délibération du conseil métropolitain en date du 30 mars 2018

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les lois Alur, Maptam et Notre ont donné au couple formé par les Métropoles et les Régions une responsabilité particulière et partagée dans le développement équilibré de leur territoire.

Ces lois ont en effet renforcé le rôle des Régions, en particulier en matière de développement économique et territorial. Le législateur a aussi donné aux plus grandes villes de notre pays un statut, celui de métropole, à la hauteur des défis qu'elles rencontrent. Grâce au statut de métropole, Dijon bénéficie de très larges compétences et d'un cadre institutionnel renouvelé. Ces lois ont également donné aux moteurs de la croissance que sont les métropoles une responsabilité particulière, dans une logique de réciprocité, non seulement à l'échelle des territoires qui leur sont proches, mais également à l'échelle de la région dans son ensemble.

Dans le cadre de ses compétences et de sa politique, la Région souhaite contractualiser avec la Métropole à travers un contrat intégrant sa politique de cohésion territoriale, qui prévoit des contrats territoriaux régionaux pour la période 2018-2020. Les grands schémas récemment adoptés (SRDEII, PRDA, SRDTL), les priorités issues de la stratégie de Mandat ainsi que les premières orientations issues du SRADDET « ICI 2050 », reconnaissent un positionnement particulier à la métropole dijonnaise, seule collectivité de notre territoire à bénéficier du statut de métropole. Dans le cadre des orientations proposées par le SRADDET « Ici 2050 », la Région Bourgogne-Franche-Comté favorise la mise en réseau et la coopération au sein de l'arc métropolitain reliant le Creusot-Montceau à l'aire urbaine Nord Franche-Comté, en passant par Dijon et Besançon.

En apportant son soutien aux projets ambitieux portés par la Métropole de Dijon, capitale régionale, la Région Bourgogne-Franche-Comté apporte une contribution majeure à la dynamique de cet arc métropolitain et au développement de notre territoire.

Entre 2018 et 2020, dans le cadre d'un contrat de Métropole, la Région Bourgogne-Franche-Comté accompagnera 38 projets sur le territoire de la Métropole de Dijon pour un montant de 50 millions d'euros. Ce contrat donne ainsi corps à la construction des nouvelles collaborations entre Régions et Métropoles souhaitées par le législateur.

Ces projets s'inscrivent naturellement dans la stratégie de mandat de la Région, qui a été définie en 2016 après une large concertation.

Dans le cadre de cette stratégie de mandat, la Région s'est fixé trois priorités :

- **Renforcer notre économie et favoriser la création d'emploi**, en aidant les entreprises à trouver les compétences dont elles ont besoin et à innover, grâce au soutien accordé à l'enseignement supérieur et à la recherche, les aider à exporter et à monter en gamme, en accompagnant nos filières stratégiques.
- **Accélérer la transition écologique et énergétique et lutter contre le changement climatique** grâce au développement des énergies renouvelables, à la protection de la biodiversité, à la promotion des moyens de transports décarbonés et des mobilités douces, à la rénovation énergétique des logements, à la promotion d'une alimentation durable, locale, et saine.
- **Œuvrer pour la construction d'une société plus fraternelle et plus solidaire** grâce au soutien accordé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, à la mise en place d'une tarification solidaire dans les transports, au soutien accordé au sport et au mouvement sportif, à la place accordée à la culture et aux arts, à un aménagement équilibré du territoire, aux actions menées pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Les projets soutenus et retenus dans ce contrat sont issus du Projet métropolitain, initié par Dijon Métropole, approuvé par son conseil le 30 novembre 2017, comprenant pres de 70 propositions et structuré autour de cinq orientations rappelées ci-dessous :

- Renforcer les identités urbaines pour dynamiser l'attractivité de la capitale régionale ;
- Une métropole qui assume son rôle de chef de file en matière de développement économique ;

- Dijon métropole, moteur des alliances territoriales ;
- Innovation et mouvement pour imaginer la ville de demain ;
- Pour une gouvernance renouvelée et fédératrice.

L'ambition de ce contrat est triple :

- Soutenir la Métropole de Dijon dans ses projets afin qu'elle puisse renforcer son attractivité et son rayonnement,
- Manifester la volonté de la Région et de la Métropole de développer les coopérations entre territoires afin de favoriser à la fois le développement et la cohésion du territoire régional,
- Donner la priorité à des investissements structurants pour construire la région de demain,

La Région confirme ainsi sa place de premier investisseur public local en Bourgogne-Franche-Comté.

Article 1 : objet du contrat

La Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon Métropole se sont rapprochées pour construire ce Contrat de Métropole, en recherchant les projets qui seront soutenus et qui constitueront donc l'objet de ce contrat.

Les 70 propositions du Projet Métropolitain, ont ainsi été instruites par la Région au regard des priorités de sa mandature rappelées plus haut.

Ont également été prises en compte les compétences nouvelles accordées aux métropoles par ce nouveau statut, en particulier dans le champ du développement économique, dans l'appui aux fonctions métropolitaines, et dans la mise en œuvre de nouvelles alliances territoriales correspondant notamment aux objectifs du SRADDET « ICI 2050 » à savoir :

- Orientation 4 : S'appuyer sur les fonctions métropolitaines pour faire rayonner la région ;
- Orientation 5 : Renforcer les réseaux et les coopérations qui inscrivent la Bourgogne-Franche-Comté au niveau national et international ;

- Orientation 3 : Accompagner les territoires dans des relations de réciprocité.

Une attention particulière est apportée au chapitre des nouvelles coopérations entre la Région et la Métropole, car au-delà des apports financiers, elles construisent l'avenir de la collaboration des deux collectivités au service de l'attractivité du territoire et de la construction de la nouvelle Grande Région.

Les projets faisant l'objet de la contractualisation sont détaillés dans l'article 2. Les projets contractualisés concernent plus précisément le développement de l'attractivité, le développement durable et la transition écologique et énergétique, l'enseignement supérieur et la recherche, le soutien aux filières économiques stratégiques, le tourisme, les grands équipements structurants, la culture et le sport. Ils permettront de renforcer le rayonnement, national et international, de Dijon et de la Bourgogne-Franche-Comté.

Article 2 : les actions prévues au contrat

I – Renforcer l'attractivité de la métropole

Le renforcement de l'attractivité de la métropole est au cœur du projet métropolitain.

La double inscription Unesco au titre du Repas gastronomique des Français et des Climats du vignoble de Bourgogne, la présence d'une chaire Unesco « Culture et traditions du vin » unique au monde, la rénovation du Musée des Beaux-Arts, le renouveau du secteur sauvegardé, le classement « Ville d'art et d'histoire », la labellisation récente du centre ancien en « Zone Touristique Internationale » et, bien sûr, l'ouverture en 2019 de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin sont autant d'éléments qui concourent et concourront à la dynamisation de l'attractivité touristique de la métropole et de la région.

- **Le pôle culture et expositions de la CIGV (fiche 2a)** donnera les clés pour comprendre le Repas gastronomique des français et l'importance du vin dans le patrimoine culturel. La création du CIAP au sein de la CIGV fera de celle-ci une plateforme d'orientation vers tous les autres lieux patrimoniaux de la ville et de la région. Ce centre repose d'une part sur une plateforme touristique, d'autre part sur une plateforme numérique (intégrée à la fiche 37).
- La CIGV va s'installer sur le site de l'ancien hôpital général, en bordure du centre historique de Dijon. La Cité, comme le cœur historique de la ville, a vocation à attirer une population similaire (touristes, investisseurs...) dont une grande partie arrive en TGV. La liaison entre la gare et la CIGV sera traitée en créant un cheminement piétonnier culturel de qualité : **aménagement du pôle d'échanges Albert 1er et création d'un parcours « autour de la vigne »** dans le Jardin des sciences (fiche 3 b).
- **L'accessibilité de la métropole depuis les rocade**s devra être améliorée (fiche 82).

- L'attractivité de la métropole doit aussi se concrétiser la nuit. C'est l'enjeu **d'un plan de mise en lumière de Dijon** visant à mettre en valeur le patrimoine, en particulier au centre-ville (fiche 67).
- Le passage en métropole est l'occasion de relancer **les réflexions urbaines sur ses sites stratégiques**, autour des grands enjeux qui la caractérisent (développement, mobilité, transition écologique, image...) (fiche 6). L'excellence sportive participe de l'attractivité de la métropole. L'évolution du DFCO et en particulier de son activité de centre de formation est prise en compte dans le **programme élargi de rénovation du site des Poussots** (fiche 10).
- Au titre de l'attractivité culturelle, de la même façon, **la réhabilitation du Grand Théâtre sera soutenue** (fiche 7).

I.2.2 Université et esprit d'entreprise,

Pour faire face aux défis de l'économie de la connaissance, les universités et écoles de Bourgogne-Franche-Comté ont, au cours de la décennie passée, densifié leurs relations en multipliant les collaborations, notamment dans le cadre des formations et de la recherche (équipes de recherche et écoles doctorales communes, formations co-habilitées, projets PIA co-portés...).

Les collaborations entre les établissements d'enseignement supérieur de la région se sont ainsi formalisées en 2015 avec la création d'une Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC). Sept établissements d'enseignement supérieur (dont les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté et les écoles d'ingénieurs) composent un modèle fédéral, la COMUE, qui constitue un puissant levier pour accroître l'attractivité et la visibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté.

La Région engage actuellement la révision de son schéma régional schéma régional d'enseignement supérieur.

S'inscrire résolument dans l'économie de la connaissance n'est pas un choix mais une nécessité si l'on veut rester dans le peloton de tête des territoires attractifs. Il est indispensable pour ce faire de créer les conditions favorables en s'appuyant sur l'enseignement supérieur et notamment l'université qui en est le pilier majeur. Il convient de disposer de la plus large palette de formations, renforcer les établissements existants, s'ouvrir sur l'extérieur en développant l'accueil d'étudiants voire les formations à distance. Il faut également soutenir les doctorants pour favoriser la création de start up en favorisant la production de locaux nécessaires aux créateurs. De même pour faire face au défi lié au départ des classes d'âge du baby-boom la GPEC du territoire métropolitain sera renforcée pour répondre aux besoins tant des entreprises existantes que de celles en création.

I. 2. 1.Élargir la palette des formations d'enseignement supérieur universitaires.

Le diagnostic des formations universitaires fait apparaître de réels déficits tels que l'absence d'une école d'architecture ou celle d'odontologie à l'échelle de la Bourgogne Franche Comté.

- **La création d'une école d'architecture** (fiche 8) est essentielle pour concevoir et imaginer la ville de demain qu'il s'agisse de réfléchir à de nouvelles formes urbaines, à de nouveaux modes de construction économes en énergie et à des coûts maîtrisés. Plusieurs thématiques mises en relief dans le projet métropolitain se prêtent à des travaux d'études et de recherche en architecture propre au territoire dijonnais, mais pas seulement : la ville patrimoniale, la ville durable, la ville numérique et la ville renouvelée (PLUi HD). Le renforcement de la présence de professionnels de l'architecture sur l'ensemble du territoire régional permettra de bénéficier de l'expertise de ces professionnels. Un partenariat se met en place pour la prochaine rentrée de 2018 pour accueillir plus de 100 étudiants de l'école d'architecture de Nancy et faire de la métropole un territoire d'expérimentation pédagogique et scientifique.
- **L'ouverture d'une filière d'odontologie** (fiche 43) est également essentielle pour éviter que l'ensemble de la région soit confronté à un réel déficit de praticiens alors même que notre région dispose du flux annuel pour une telle création. Toutes les études convergent pour constater que seulement 15% des étudiants issus de Bourgogne Franche Comté retournent dans leur région pour s'installer. Dijon dispose d'atouts importants grâce à la création de fauteuils destinés à l'accueil d'étudiants de 6^{ème} année mais aussi d'enseignants ayant soit un double diplôme médecine/dentaire, soit certifiés en chirurgie orale (spécialité nouvelle). Ce projet intègre la réflexion engagée par l'ARS et les deux universités de Bourgogne et de Franche-Comté.
- **L'école universitaire de recherche i-SITE** (fiche 50) **et soutien au programme i-SITE** (fiche 47). Sous l'égide de la COMUE, l'axe 2 d'I-SITE « territoire, environnement, aliments » est un axe majeur pour l'université et l'ensemble des forces de recherche de BFC pour construire une école de recherche sur ce champ scientifique. Ce projet prend tout son sens avec la labellisation du projet de la métropole au titre du TIGA. L'école universitaire de recherche devrait être opérationnelle dès 2020.
- **Création à Dijon du campus ESTP** (fiche 80). Cette école créée dès 1891 est spécialisée dans la formation d'ingénieurs des travaux publics. Sa décentralisation représente une réelle opportunité de compléter l'offre de formations d'ingénieurs dans la région BFC. La première promotion pourrait être accueillie dès 2020 après la réalisation des locaux qui pourraient être partagés pour une partie avec l'ESIREM.
- **Création d'ESEO** (fiche 75) **école d'ingénieur en électronique, informatique et numérique** qui compléterait les formations existantes tout en renforçant la stratégie numérique voulue par la métropole. ESEO cultive un efficace partenariat avec les entreprises.

I. 2. 2. Renforcer les établissements existants pour assurer leur développement.

- **Agrandissement de l'ESIREM** (fiche 76). La réussite de cet établissement créé en 1991 nécessite de passer à 500 étudiants. En 2017, l'Usine Nouvelle classe l'ESIREM en 55^e position sur 234. L'extension des locaux est indispensable et nécessite d'ajouter 1 million supplémentaire à celui déjà inscrit dans le contrat de plan en cours.
- **S'ouvrir à l'accueil et la formation d'étudiants étrangers et de chercheurs** (fiche 9). Le nombre d'étudiants dans le monde explose et les besoins en formation également, Il faut que nos universités et écoles se positionnent sur ce marché et proposent des conditions d'accueil et de formations sur site ou à distance. Pour ce faire il convient de lancer une étude de positionnement pour prendre les créneaux de ce formidable marché intellectuel qui pourrait constituer un futur vivier de diplômés de l'enseignement supérieur et de doctorants et accroître l'attractivité de nos établissements et de la région. Il convient aussi de renforcer l'accompagnement de la mobilité internationale des étudiants
- **Extension du campus de Sciences Politique** (fiche 83). Ce campus de Science Politique est actuellement en sureffectif par rapport aux surfaces disponibles. Pour poursuivre son développement et atteindre 120 étudiants par promotion, il est indispensable de réaliser près de 1000 m² supplémentaires.
- **Soutien aux doctorants** (fiche 48). La région BFC se caractérise par son faible taux de doctorants (6 à 10%) alors même que les autres métropoles sont entre 10 et 18%. Il faut donc développer une stratégie offensive qui doit agir simultanément sur plusieurs leviers : sensibilisation des doctorants le plus en amont possible et accompagnement pour les amener à s'inscrire dans un parcours de réussite grâce aux conditions offertes.
- **Création de locaux low-cost** (fiche 49). Offrir des locaux à bas coût est un atout essentiel pour des créateurs ayant des ressources très faibles afin de ne pas les pénaliser dans la phase de création. Un fonds pourrait aussi être créé pour financer les équipements et qui seraient remboursés après les premières années d'activités. Ce système pourrait s'appuyer sur l'instauration « d'une clause à meilleure fortune ».

I.3 Soutien aux filières

I.3.1 Les industries agro-alimentaires

Il s'agit de continuer à développer l'agroalimentaire, qui constitue aujourd'hui une des filières d'excellence du territoire, portée par le pôle de compétitivité Vitagora mais également dans la dynamique de l'appel à projet TIGA pour lequel la Métropole vient d'être retenue au titre de la phase 1 sur une proposition structurante et innovante pour cette filière.

- L'implantation à dimension économique de la FoodTech à la Cité internationale de la gastronomie et du vin en renforce **le pôle entreprises** et elle devra être développée (fiche24) :

- **la montée en puissance d’AgrOnov**, en termes de locaux comme d’animation le sera aussi (fiche 30, regroupée financièrement avec les fiches 25 et 12) ;
- **la réponse de Dijon métropole à l’AMI-TIGA** mobilise déjà l’ensemble de cette filière (fiche 25).

I.3.2 La filière santé

Le but est de renforcer cette filière par la création d’un technopôle santé. Le point d’appui essentiel en sera le Centre hospitalier universitaire (CHU).

- La première étape sera la création d’une **plateforme de rééducation du futur «Réadaptic»** associant les compétences de la recherche universitaire et des entreprises industrielles. Grâce aux technologies numériques, cette plateforme facilitera la réadaptation du patient et son retour à domicile (fiche 40). Elle présente aussi un potentiel important de retombées économiques.

Deux autres projets seront soutenus par la métropole et la Région contribuant à ancrer son excellence dans le domaine de la santé:

- L’équipe du projet Imappi est en passe de relever le défi d’exploiter **un prototype d’imagerie hybride TEP/IRM** qui placera Dijon parmi les premiers sites au monde à utiliser cette technologie dans le domaine clinique (fiche 41) ;
- la création **d’un pôle de compétences en médecine génomique** grâce à la mobilisation de moyens humains et matériels renforcés, mis à la disposition des équipes déjà investies dans cette technologie (fiche 42).

I.3.3 Le tourisme

Le tourisme est de plus en plus considéré comme une filière économique à part entière, qui présente l’avantage de créer des emplois non délocalisables et pour une part peu qualifiés. Les constats amènent à privilégier trois axes stratégiques : améliorer nos capacités d’accueil, diversifier nos offres touristiques, occuper le web pour les faire connaître.

- **Schéma de développement touristique métropolitain (fiche 33).**

Dans un premier temps, il conviendra de mener des études-actions destinées à améliorer la qualité de nos diagnostics et à susciter la mobilisation des filières. Ces études seront regroupées au sein de l’élaboration d’un schéma de développement touristique métropolitain, en lien avec le schéma régional du tourisme et des loisirs et qui concernera le tourisme de loisirs et d’affaires.

L’étude devra aussi affiner les résultats de l’étude Alliance 46.2 qui font état de capacités d’accueil quantitatives insuffisantes au niveau de l’aire urbaine de Dijon si l’on tient compte des besoins nouveaux créés par l’ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV) et la métamorphose du musée des Beaux-Arts (MBA).

- **Création d'outils d'e-tourisme** (fiche 37)

En matière d'outils d'e-tourisme, il s'agira de s'aligner sur les meilleures pratiques, en coopération avec les professionnels, pour renouveler profondément nos modes de communication actuels. Ces outils s'adresseront à la fois au tourisme d'agrément mais aussi au tourisme d'affaires. Ce projet comprendra notamment :

- la réalisation de contenus dynamiques et interactifs utilisant un ensemble d'outils numériques interconnectés (sites, blog, e-letter...);
- la réalisation de nouveaux supports numériques (site, blog, e-letter, gestion des réseaux sociaux...);
- l'implantation d'outils numériques d'accueil et d'information virtuels (totems, panneaux interactifs, applications...).

L'aide de la Région pour ces deux actions est regroupée dans le tableau financier.

I.3.4 La filière numérique

- Grâce au projet « ON Dijon » la métropole entend développer un ensemble de services numériques liés à la gestion centralisée et connectée de l'espace public, en direction des pouvoirs publics, des entreprises et des habitants.

Ce projet, qui est mis en œuvre avec des opérateurs extérieurs majeurs, a aussi pour vocation de développer un important outil numérique, producteur de données et d'applications. Il se conçoit donc comme un accélérateur de la filière numérique. Il est bien sûr susceptible d'être mis à disposition d'autres thématiques (alimentation, santé...) et de donner ainsi à cette filière une vocation transversale au service de la ville, de ses acteurs et de ses usagers (fiche 60).

Ainsi, il constitue déjà un élément structurant au service de la réponse métropolitaine à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire Innovant de Grande Ambition » (AMI TIGA).

Quatre autres projets déjà évoqués confortent aussi les initiatives en faveur de la filière numérique notamment dans le domaine des usages innovants :

- l'installation de l'école ESEO, école du numérique (fiche 75) ;
- le doublement du data center public de l'université de Bourgogne (fiche 46) ;
- la plateforme « Réadaptic » (fiche 40) ;
- le projet Prioribus (fiche 15).

II – Organiser une double démarche de développement durable et d'alliance des territoires

II.1 La métropole écologique : Alimentation, énergie, eau, biodiversité, air.

La métropole est déjà reconnue pour ses efforts en faveur du développement durable et de la transition écologique. Le projet métropolitain propose d'aller plus loin encore dans ce domaine au travers de différents projets.

- **L'autosuffisance alimentaire** est proposée comme objectif de moyen terme pour le territoire de la métropole. Ce projet s'inscrit surtout dans le cadre de la réponse que Dijon métropole a fait fin septembre à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire d'innovation de grande ambition » (AMI-TIGA). Cette proposition est retenue aujourd'hui par l'Etat avec une vingtaine d'autres projets pour une deuxième phase d'approfondissement. La métropole propose dans cet « AMI » l'ambition d'être un territoire modèle du « système d'alimentation durable de 2030 ». Elle pense aussi démontrer que l'évolution vers ce système est une opportunité pour la transformation positive des territoires d'un point de vue environnemental, économique et social.

La reconquête de la biodiversité, engagée dès 2009 par le Grand Dijon, sera poursuivie. Les actions en cours sont nombreuses : plan biodiversité de 2014, politique agricole locale, charte de gestion écologique, préservation des insectes pollinisateurs... De nouveaux projets s'engagent : maille verte et bleue dans le Plan local d'urbanisme intercommunal, murs et espaces végétalisés en milieu urbain dense, parcours biodiversité, par exemple (*fiche 12 regroupée financièrement sur la fiche 25*).

Nombre de ces dernières actions constituent des sujets dynamiques de coopérations territoriales avec l'aire urbaine.

- ✧ Un autre levier du développement durable sera l'engagement en faveur de la « **transition énergétique dans l'habitat** », formidable accélérateur de développement pour une filière utilisant des produits naturels. Ce projet inclut la mise en œuvre de formations permettant d'acquérir de nouvelles compétences et de développer les savoir-faire sur le territoire (fiches 44 et 45). Il contribue au Service Public de l'Efficacité Énergétique et l'accompagnement des travaux de réhabilitation réalisés par les bailleurs sociaux mais également par des copropriétés privées
- Au titre des actions en cours, Dijon Métropole poursuit son engagement pris dans le cadre du programme « **Villes respirables en 5 ans** », pour lequel elle a été lauréate en 2015 (fiche 85).
- Le sujet des mobilités douces sera concerné en priorité. Ainsi il est proposé d'améliorer **les liaisons douces entre Valmy et la Toison d'Or** (fiche 81).
- La métropole a également engagé **le programme Prioribus**, qui permettra d'améliorer la fluidité, la vitesse commerciale et l'accessibilité des bus Divia (fiche 15).

II.2 Les alliances territoriales

Il s'agit d'un enjeu majeur pour les deux acteurs de ce contrat. Les alliances territoriales sont en effet au coeur de la démarche de métropolisation et au coeur du projet régional. Elles peuvent se développer à plusieurs échelles. L'alliance Région-Métropole en constitue un maillon essentiel et spécifique.

II. 2. 1. De nouvelles complémentarités avec la région.

La construction du couple Région-Métropole se fera au travers des actions déjà citées ci-dessus. Mais d'autres coopérations, d'autres complémentarités sont en cours d'engagement.

- La Métropole a apporté sa contribution au SRADDET ICI 2050 engagé en 2017 par le conseil régional. Le Projet métropolitain de Dijon métropole précise sa stratégie et les projets qu'elle souhaite mener et qui s'inscrivent dans les priorités régionales adoptées en 2016 dans le cadre de la stratégie de mandat. La collaboration permettra également de contribuer à la mise en œuvre des objectifs majeur du SRADDET ICI 2050 en cours d'élaboration par la région dans le cadre de la loi NOTRe.
- La métropole participera au capital de l'Agence Économique Régionale (AER) pour renforcer l'attractivité régionale.
- La métropole labellisée « **Territoire d'innovation de Grande Ambition** » (fiches 12, 25, 30) labellisée en janvier 2018 vise à mettre en œuvre un système alimentaire durable à l'échéance 2030. Ce projet nécessite la mobilisation de tous les acteurs professionnels, des citoyens eux-mêmes mais aussi de nombreux territoires et collectivités. La Région sera un acteur majeur de cette dynamique.

II.2.2. De nouvelles alliances avec l'aire urbaine de Dijon et l'arc urbain.

- Afin de pouvoir construire des échanges renforcés et fructueux entre la métropole et **les territoires de son aire urbaine** il est proposé de réaliser : **un atlas mais aussi de mettre en place des ateliers** (fiche 52) pour construire une démarche et des partenariats qui soient gagnant-gagnant pour chaque territoire engagé. Ce travail viendra alimenter le SRADDET en cours. Ces ateliers pourraient trouver leur aboutissement dans l'élaboration d'un **contrat de Réciprocité ville-campagne** (fiche 87) sur des thèmes retenus par les acteurs des territoires.
- Une démarche identique s'engagera avec l'ensemble des agglomérations composant l'arc urbain pour réaliser des **atlas et mettre en place des ateliers** (fiche 53). Cette action également pourra utilement enrichir le SRADDET.
- La facilité de se mouvoir est un élément essentiel pour tous les habitants et citoyens. **Améliorer la mobilité à l'échelle de l'aire urbaine** (fiche 59) est une nécessité et pour ce faire il est important d'engager une étude qui permette d'avoir une vision large des déplacements mais aussi des infrastructures.

L'ensemble des projets énoncés ci-dessus et constitutifs du présent contrat de métropole font l'objet d'une annexe 1 qui détaille chaque fiche action tout en explicitant les objectifs et les modalités de mise en œuvre.

Article 3 : montants des engagements des deux partenaires

Afin d'assurer la réalisation des actions inscrites dans le présent contrat les parties conviennent de fixer leurs engagements de manière précise (reprise par projets dans le tableau financier en annexe II du contrat de métropole et dans les différentes fiches actions):

- La région Bourgogne-Franche-Comté apporte une dotation de 50 M€.
- La Métropole apportera quant à elle des financements à hauteur de 150 M€. D'autres collectivités pourront être sollicitées dans le cadre de contrats spécifiques tel le CMI pour l'Etat ou un contrat particulier avec le département.
- Le détail des financements apportés par la région sur chaque projet fait l'objet d'un tableau récapitulatif joint en annexe 2. Il fixe le montant de la participation de la région. Il est précisé que cette participation est constituée d'un taux appliqué à une assiette éligible, le cas échéant plafonné (cf détail dans les fiches actions) et concerne principalement les dépenses d'investissement des différents projets selon des critères d'éco conditionnalités tels que définis dans les différents règlements d'intervention de la Région. (Annexe 3)
- Les deux parties conviennent également que les ultimes dépôts de dossiers au titre du présent contrat doivent être adressés à la région au plus tard le 31 août 2020. Les indications des financements le sont par actions sans possibilité de fongibilité entre elles.
- Les deux parties conviennent également que sur le dossier TIGA les sommes inscrites sont susceptibles d'évolutions si le projet porté par la métropole était définitivement labellisé en 2019.

Article 4 : Modalités de gestion et de gouvernance

La Métropole organisera une gouvernance locale qui associera l'ensemble des acteurs concernés par les projets retenus afin de pouvoir les réaliser dans les délais du contrat.

Le conseil régional et la métropole conviennent pour assurer la meilleure exécution du contrat d'établir à la fois un comité de pilotage et un comité technique de suivi qui se réuniront au moins une fois par an.

Le comité de pilotage sera constitué paritairement d'élus des deux collectivités. Il se réunira chaque année au mois d'octobre pour faire le point sur les engagements réalisés de l'année N et établira le programme d'actions de l'année N+1.

Le comité technique sera constitué des représentants des services concernés par les opérations prévues et de celles en cours de réalisation. Ce comité sera animé par les Directeurs généraux de chacune des deux collectivités.

Dans un souci d'efficacité et de suivi constant du contrat chacune des deux parties désignera au sein de ses services un interlocuteur unique.

Les deux responsables désignés participeront aux comités de pilotage.

Article 5 : Modalités de dépôts et paiement des dossiers

Il est rappelé que la signature du contrat ne vaut pas attribution d'aide financière et que chacune des actions inscrites au contrat devra faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la Région (dans la limite du montant inscrit au contrat et dans le respect des règlements d'intervention). Ces demandes seront examinées par la Commission permanente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Les dernières demandes de subvention relevant de ce contrat devront être sollicitées avant le 31 août 2020. Les règles générales du Règlement Budgétaire et Financier s'appliquent. Aucune dépense réalisée avant dépôt d'un dossier complet de demande de subvention ne pourra entrer dans l'assiette éligible.

Les aides régionales ont un caractère proportionnel.

Leur montant est déterminé par l'application d'un taux d'intervention à un montant de dépenses subventionnables qui en constitue l'assiette.

L'opération pour laquelle la subvention est attribuée devra être réalisée dans les délais fixés par la région, soit :

- Trois ans pour les opérations d'investissement ;
- Deux ans pour les opérations de fonctionnement ;

Ces délais s'apprécient à compter de la notification de l'aide ou de la signature de la convention, le cas échéant. Leur terme met fin à la période d'éligibilité des dépenses.

Le bénéficiaire disposera d'un délai supplémentaire de 6 mois pour produire sa demande de paiement du solde accompagnée des pièces justificatives.

Le non-respect de ces délais entraînera la caducité de la subvention.

Article 6 : Modalités de suivi-évaluation

Elles seront fixées par le comité de pilotage sur proposition du comité technique.

Article 7 : Communication

Chacune des Parties pourra communiquer sur la signature du contrat.

La Métropole ou le porteur d'un projet bénéficiaire du contrat s'engage à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui reçu de la part de la Région Bourgogne-Franche-Comté lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Pour toutes les opérations d'investissement, les panneaux de chantier, les plaques commémoratives ou la réalisation de publication ou toute autre action d'information ou de promotion, doivent obligatoirement mentionner le concours financier de la Région proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés.

Le logo de l'institution régional doit être obligatoirement apposé en respect de sa charte d'application.

La Métropole s'engage à prendre l'attache de la Région systématiquement et préalablement à toute communication significative et spécifique afin d'en définir avec la Région les modalités pratiques (carton d'invitation, discours, presse...) concernant les actions contractualisées.

La signature du contrat prévoit la mise en place de panneaux d'affichage à l'entrée de quelques villes définies entre la Région et la Métropole (4x3). La conception et la mise en place de ces panneaux seront financées par la Région et soumis pour validation à la Métropole.

Article 8 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois années 2018 à 2020. Le contrat prendra effet dès sa signature par les deux parties et son terme est fixé au 31 décembre 2020.

Fait à Dijon, le

Pour Dijon Métropole

Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté

François Rebsamen
Président

Marie-Guite Dufay
Présidente